

Règles générales de l'architecture, sur les cinq manières d'édifices,  
à savoir, thuscane, dorique, ionique, corinthienne et composite,  
avec les exemples d'antiquités, selon la doctrine de Vitruve.

ANNO / 1545

CUM PRIVILEGII

[f. A 1v<sup>o</sup>]

À très haute et très illustre princesse,  
Dame Marie, reine douairière de Hongrie, archiduchesse *etc.*,  
régente et gouvernante des pays de par deçà,  
son très humble serviteur et peintre Pierre van Aelst  
Félicité, prospérité, et valétude.

Jamais n'eusse présumé moi réputer suffisant à faire chose digne d'être présentée à la haute et excellence de Votre Majesté, n'eût été, que bien sais, que votre bonté naïve prend bien en gré les petits présents et humbles élucubrations, lesquelles elle connaît procéder des cœurs entiers de ceux qui les présentent. Dont est très illustre princesse, qu'en cette science me suis avancé vous présenter ce présent livre, traduit d'italien en français, contenant les règles générales d'architecture, concordantes à la plupart avec les écrits de Vitruve, bien savant (très vertueuse princesse) qu'après vos grandes occupations, prenez volontiers le loisir de lire livres, ceux principalement, qui remémorent choses antiques et authentiques, ce que fait ce présent volume, lequel j'ai translaté au profit de ceux, qui en leurs édifices veulent ensuivre l'antiquité romaine, car par ce pourront connaître tous ordres d'édifices, et aussi avoir élucidation des plusieurs secrets dudit Vitruve. Lequel vous ai voulu dédier, afin d'être autorisé entre savants et non savants, d'autant qu'il soit agréable à Votre Majesté, laquelle Dieu tout puissant toujours conserve en toute prospérité.

COR. GRAPHEUS LECTORI.

*Pictores, Statuarii, Architecti,  
Et vos ò Latomi, ò Fabri, expetitam  
Quotquot Symmetriam probatis, eia  
Huc adeste alacres, novum hunc laborem  
Spectate, huncce (sic) novum videte lati  
Thesaurum, exiguoque : comparate  
Ere has divitias, bene aestimandas  
Ingenti precio : hic meridiano  
Phæbo lucidius queat videri,  
Quicquid toto opere in Vitruviano  
Aut sit difficile, aut male explicatum,  
Aut non sufficiens, minusque nostris  
Aptum temporibus : nihil deest jam,  
Nil jam difficile, aut tenebricosum  
In libris legitur Vitruvianis.*

f. A 2

## L'AUTEUR AUX LISEURS.

Très bénivolent lecteur, j'ai bien voulu préparer aucunes règles en l'architecture, présupposant que non seulement les engins élevés ayant à entendre, mais aussi ceux le puissent comprendre, qui sont de moindre ingéniosité, selon ce qu'iceux seront plus ou moins à tel art inclinés, lesquelles règles sont divisées en sept livres, ainsi comme ci-dessous sera dénotés. Mais vu que la matière le comporte, ai voulu commencer à faire ostension de cestui quatrième livre, lequel est le plus propitiatoire et nécessaire de tous les autres, par la connaissance des différentes sortes des édifices, et de leurs ornements.

Par quoi de tout ce qu'en ce présent livre trouverez agréable, n'en attribuez à moi le loz ni l'honneur, mais principalement à mon précepteur Baltazar Petrucio [Baldassare Peruzzi] de Sienne, lequel seulement ne fut très docte en cet art, tant par théorique, que par pratique, mais fut au surplus courtois, et libéral assez, le donnant à connaître à ceux quels y ont pris délectation, et singulièrement à moi, qui ceci (pour autant que savoir j'en puis) reconnais avoir reçu de sa bénignité. Et suivant son exemple j'ai conclu de faire le même à tous ceux, desquels je prétends n'accepter de moi icelle doctrine en indignation. À cette fin, qu'un chacun puisse avoir quelque connaissance de ce dit art et science, n'étant mois à l'esprit délectable, considérant à ce qu'on a de faire, que semblablement n'est à la vue étant mise en œuvre. Laquelle science par la vertu des renommés et excellents ingénieux esprits, aujourd'hui est pour le présent en notre siècle fleurissant, comme faisait au temps de Julius César et Cicéron la langue latine. Accepte donc de cœur joyeux, et d'un esprit gentil (si toutefois l'effet n'y est) pour le moins la volonté et désidération, que certes j'ai eu très grande à te satisfaire et complaire en cestui travail. Et où vous connaîtrez que mes forces débiles n'ont pu supporter tant de poids et charge, priez donc aux plus robustes, que pour moi les veillent soutenir, et supplissent en tout cela où je pourrai être trouvé défaillant.

Au premier livre je traiterai des commencements <d>e géométrie, et des diverses intersections de lignes, en tant que l'architect<e> pourra rendre bon compte de tout ce qu'il mettra en œuvre.

Au second démontrerai par portraiture et paroles, tant de perspective, que s'il veut, pourra ouvrir son concept en portrait visible.

Au troisième se verra l'ichnographie, à savoir, le plan, ou plate forme, l'orthographie, à savoir, l'élevé du devant, la sciographie ou scénographie, qui vaut autant à dire, comme les raccourcissements de la majeure part des édifices, qui sont en Rome, en Italie, et dehors, diligemment mesurées, et mises par écrit les lieux où ils sont avec leurs noms.

Au quatrième qui est cestui présent livre, se traitera de cinq manières d'édifices, et de leurs ornements, à savoir, thuscan, dorique, ionique, corinthien et composite. Et par iceux s'embrace quasi l'entière science, par la connaissance des choses diverses.

Au cinquième parlerai de plusieurs sortes et manières de temples, désignés en diverses formes, à savoir, ronds, carrés, de six faces, de huit faces, ovales, et en croix, avec leurs plates formes, les droits, et les raccourcissements diligemment mesurés.

Au sixième dirons de toutes les habitations, qu'aujourd'hui se peuvent user, commençant de la plus vile maisonnette, et de degré en degré, prenant fin au plus orné palais de princes, tant par cités, que par villages.

Au septième et dernier, se finera plusieurs accidents, qui peuvent survenir à l'architect<e> en divers lieux, et étranges formes de situations, et en les restaurations ou restitutions de maisons, et comment nous avons à faire de soi servir d'autres édifices, et pareilles choses qui sont, et ont été autrefois mises en œuvre. Or pour mieux procéder par raisonnable manière, donnerai commencement du plus solide et moins plaisant ordre, à savoir de la thuscane, qui est la plus rustique, et la plus forte et de moindre subtilité et gracieuseté.

Les Antiques dédiaient les édifices aux dieux, les commandant à iceux selon leur nature, robuste ou délicate, comme la forme qu'on appelle dorique aux dieux Jupiter, Mars, et au fort

Hercule, prenant la forme de l'homme. Et la forme ionique, à Diane, à Apollon et à Bacchus, prenant l'œuvre de la forme matronale, qui a part du robuste et délicat. Diane par nature féminine [f. A 2v°]

et tendre, mais par l'exercice de la chasse est robuste, ainsi Apollon par sa beauté est mol et doux, néanmoins est aussi robuste par être homme. Le même dis-je de Bacchus. Mais la corinthienne prise de la forme virginal, voulaient qu'elle fut dédiée à la déesse Vesta présidente des vierges ; mais en ces temps modernes, me semble de procéder par autre manière non dévoyant pour ce des Antiques. Mon intention est, que suivant nos usances chrétiennes dédierai (en tant que par moi se pourra faire) les édifices sacrés selon leurs espèces, à Dieu et à ses saints, et les édifices profanes, tant publics comme privés, donnerai aux hommes selon l'état de leurs professions. Je dis donc, que l'œuvre thuscane (à mon avis) est convenable aux forteresses, comme serait à portes des cités, à châteaux, à lieux pour conserver trésors, ou lieux pour tenir munitions et artilleries, à prisons, à ports de mer, et autres semblables pour l'usage de guerre. Il est vrai que l'œuvre rustique, c'est-à-dire, de divers liements, grossièrement embochée de pierre, et encore aucunes d'icelles faites avec quelque plus de mignotise pour plaisir, que n'ont eu les sculpteurs ou maîtres ouvriers ; aucunes fois il a été mêlé des antiques en l'œuvre dorique, et autrefois en la ionique, et en la corinthienne. Néanmoins qu'en vérité l'œuvre thuscane est plus rude, et moins ornée de toutes les autres, me semble, que la rustique se convient mieux, et est plus conformée à la thuscane qu'à aucune autre. Lequel manifestement se comprend avoir été observé des Thuscans, ainsi dedans en la plus grande et leur principale cité qui est Florence, comme dehors par les villages, en autant d'aussi belles (*sic*) édifices et riches fabriques, pures et nettes faites d'œuvre rustique, qu'on en pourrait voir au remanant de la chrétienté, nonobstant mêlés de telle rusticité et délicature qu'il a plu aux architectes. Et pour ce dirai telle œuvre être plus convenable au thuscan qu'à autres espèces. Par quoi en recueillant aucunes d'Antiques, et aucunes autres des nôtres, démontrerai en divers modes de telle œuvre, comment se peuvent faire portes de cités et de forteresses, et aussi pour lieux publics et privés, fronts, loges, galeries, fenêtres, niches, ponts, aqueducs, et autres divers ornements, qu'au bon architecte pourraient échoir. Se pourra bien aussi (non se dévoyant de ce qu'ont fait les Antiques) mêler et communiquer celle œuvre rustique avec la dorique, et encore avec la ionique, et telle fois avec la corinthienne, à volonté de celui qui voudra contenter sa fantaisie, lequel plutôt se pourrait dire d'être de licence que de raison, pour ce que l'architecte doit procéder modestement et de ferme entendement, principalement en l'œuvre publique et grave, où est à priser de garder le décor.

J'ai voulu ensuivre au commencement de ce livre les comiques ou poètes antiques, aucun desquels voulant représenter une comédie, envoyèrent un sien messenger devant, lequel en brèves paroles donnait notice aux regardants de tout ce qu'on avait à traiter en la comédie. Par quoi moi ayant à traiter en ce volume des cinq manières d'édifices, à savoir, thuscane, dorique, ionique, corinthienne et composite, m'a semblé qu'au commencement se voient les figures de chacune espèce de ce que l'on a de traiter. Et bien qu'en les colonnes et en ses ornements ne soient toutes les proportions ni les mesures notées, mais seulement les principales pour règle générale, néanmoins en leurs lieux ne faudra que tout ne soit noté plus menuement, mais ceci est seulement comme j'ai dit, pour montrer une règle générale à une seule vue. Et pour être mieux entendu de tous, je mettrai au commencement des ordres, les vocables de Vitruve, signés aux côtés par a b c, afin que chacun les connaissant, leur puisse donner noms selon le vulgaire du pays et de la résidence. Et pour le premier le piédestal thuscan, je dis le plat sans couronne ou base, sera d'un carré parfait. Le piédestal dorique, sera tant plus d'un carré autant qu'est à tirer une ligne en diagonale d'un angle à l'autre du carré parfait, et la dresser sus pour le droit. Le piédestal ionique sera d'un carré et demi. Le piédestal corinthien sera d'un carré et deux tiers de ce carré. Le piédestal composite se fera de deux carrés parfaits. Et ne vous émerveillez si le chapitre ensuivant sera le cinquième, qu'aucuns pourraient entendre pour le premier, car le premier livre de géométrie occupera un chapitre, le second de perspective en occupera deux, et le

tiers des antiquités en occupera un, que seront quatre. Et pourtant le chapitre suivant par telle raison sera le quint.

f. 3

[Illustration : DE CINQ MANIERES D'EDIFICES.]

[f. 3v<sup>o</sup>]

## De l'œuvre thuscane, et de ses ornements.

### Chap. V.

On trouve aux écrits de Vitruve, au livre IV, chap. 7, que la colonne thuscane se doit faire de sept parts en hauteur, avec la base et chapiteau, prenant telle mesure en la grosseur de la colonne en bas. La hauteur de la base, soit de la moitié de la colonne, et divisée en deux parts, une sera pour le plinthe, l'autre se partira en trois, les deux parts se donneront au tore, et la tierce partie sera pour la ceinte, quasi comme ceinture. La projecture ou saillie d'elle se fera en cette manière. Au premier soit fait un cercle aussi large que la grosseur de la colonne en bas, et celui mis en un carré, et au dehors du carré sur les quatre angles, fait un autre cercle, cela sera sa saillie. Et pour ce que toutes les autres bases ont ses plinthes carrées, non pourtant cette de la thuscane doit être ronde, selon le texte de Vitruve. La hauteur du chapiteau soit comme de la base ; et fait trois parts dudit chapiteau, un sera le tailloir appelé abaque, l'<e> reste sera parti en quatre, dont les trois seront données à l'échine, et l'autre au filet ou ceinte, ou ainsi qu'on le veut nommer. La tierce part restant du chapiteau, soit pour la frise, appelé *hypotrachelium*. Le petit bozel dessous le chapiteau avec son filet seront de la moitié de la frise. Mais divisé en trois, les deux seront le bozel dit astragale, et le tiers le filet, et aura autant de saillie que de hauteur. Et combien qu'il est conjoint au chapiteau, est pourtant membre de la colonne, laquelle colonne à la part d'en haut doit être rétrécie la quarte partie. L'abaque ou tailloir du chapiteau ne sera plus large que la colonne en bas. Mais la manière de rétrécir la colonne sera cette, que le tronc de la colonne soit divisé en trois parts, et la tierce partie d'en bas demeure à plomb, c'est égal de grosseur. Et les deux tiers restants soient divisés en tant de parts égaux comme l'on veut, après sur la tierce partie de la colonne soit mené un demi-cercle, et la colonne rétrécie par dessus à chacun côté la huitième partie, que sera en tout la quarte, comme dit est. Du plus étroit donc de la colonne mènera l'on deux lignes, chéant à plomb sur le demi-cercle, et les deux côtés du cercle seront divisés en tant de points équidistants comme il y a de divisions en les deux tiers de la colonne ; et ainsi fait, de ces points des deux côtés, soient tirées lignes au travers, et à chacune ligne mis son nombre par ordre descendant, et pareillement mis le même nombre sur les lignes qui partent la colonne, certain est que la première ligne du cercle s'accordera à la ligne dessous le filet, puis on portera la seconde ligne du cercle, sur la seconde de la colonne. Après soit portée la tierce du cercle, à la tierce de la colonne. Et la quarte sur la quarte ; ceci fait, soit menée une ligne de la base du demi-cercle, jusques à la quarte ligne. Et de la quarte à la tierce, et de la tierce à la seconde, et pareillement de la seconde à la première. Et combien que les traits ou lignes en eux sont droits du côté de la colonne, toutefois produisent une ligne curve, de laquelle le diligent artisan, par l'œuvre de main vient à néantir tous les anglets, qui sont aux jointures des lignes. Et bien que cette règle soit faite à la colonne thuscane, laquelle est rétrécie la quarte partie et non les autres, néanmoins pourra servir à toute sorte de colonne, et d'autant que les portions de la colonne et du demi-cercle seront en plus grand nombre d'autant plus juste viendra son rétrécissement.

f. 4

[Illustration

Légende :]

A. Abacus.

B. Échine.

C. Filet ou cincte.

D. *Hypotrachelium*, ou frise.

E. Astragale.

F. Filet ou cincte.  
G. Grosseur du supérieur de la colonne.  
H. Grosseur de l'inférieur de la colonne.  
I. Cincte.  
K. Tore.  
L. Plinthe.  
M. Projecture ou saillie de la base.  
N. Grosseur de la colonne en bas.  
O. Grosseur de la colonne en haut.

[f. 4v<sup>o</sup>]

La colonne accomplie avec sa base et chapiteau, sur icelle sont à asseoir l'épistyle ou architrave, zoophore ou frise, et corniche. L'architrave soit de la hauteur du chapiteau, et la sexte part d'elle sera la ténie. La frise soit de la même hauteur, et pareillement la corniche avec ses membres ; et que d'elle soit faite quatre parts, l'une sera pour l'échine en lieu de cimaise, et les deux pour la couronne. Et la part restant donnerait on à la face en lieu de cimaise dessous icelle couronne. La saillie du tout soit pour le moins comme sa hauteur. Et au fond de la couronne convient à faire aucuns canellets, majeurs ou mineurs, selon l'opportunité de l'œuvre, et au vouloir de l'architect<sup>e</sup>. Mais par être cette œuvre moult ferme et simple de membres, pourra bien à mon semblant l'architect<sup>e</sup> prendre licence d'y joindre aucuns membres ressemblant telle espèce d'œuvre. Et ceci se fera quand l'on voudra décorer et enrichir ledit œuvre, ainsi qu'on voit ici dessous à part. Je loue encore icelles couronnes qui ont plus de saillie que son carré, entendu que les pierres soient aptes à soi soutenir es édifices, lesquelles saillies prêtent commodité et ornement. La commodité est, s'il y a ambulations dessus icelles, de tant plus sera spacieuse, et aussi conservera l'œuvre des eaux. L'ornement, par ce qu'à sa débite distance, l'œuvre semblera à la vue de plus grande satisfaction.

[Illustration]

f. 5

Bien est vrai, que j'ai dit ci-dessus que la colonne thuscane, quant au texte de Vitruve, doit être de sept diamètres avec sa base et chapiteau, laquelle proportion et forme est certainement bonne et éprouvée. Nonobstant par ce que les plus antiques colonnes furent faites de six parts, prenant cette mesure du pied de l'homme, étant (selon Vitruve) la sexte part de lui. Et pour ce que les colonnes doriques seront de sept parts, vu que les Antiques pour lui donner plus d'élévation, lui ont ajouté une part, ce me semble, que par telle autorité, et par être cette colonne de plus robuste façon, qu'elle se doit faire en soi plus basse que la dorique. Par quoi, à mon avis, se fera de six parts avec sa base et chapiteau : et tout soit pour règle générale, observant le remanant des mesures qu'avons dit en la colonne passée et en ses ornements. Et pour tant que Vitruve, ni autre architect<sup>e</sup>, pour autant que j'en ai vu, n'ont jamais donné aucunes règles des stylobates, dits piédestaux, aussi qu'aux antiquités, autant qu'on en peut voir, cettes, telles choses furent faites des architect<sup>e</sup>s selon leurs accidents et besognes, ou par exaltation des colonnes, ou par ascensions aux galeries avec leurs degrés, ou par autres leurs accompagnements. Vu donc que ne sommes contraints de nécessité, jugerais qu'on donnât à chacune sorte de colonne son accommodé piédestal, avec aucunes raisons probatives. Manifeste chose est, que le piédestal veut être au moins carré, j'entends du plat sans base ni cime. Étant donc la colonne thuscane la plus ferme de tous les autres, sera son piédestal d'un carré parfait le front duquel doit être autant large que le plinthe de la base de la colonne. Et la hauteur soit divisée en quatre parts, et s'ajoutera une telle part pour le plinthe d'en bas, et encore une pour la cime. Lesquels membres soient sans aucunes entailures. Et ainsi étant la colonne de six parts, le piédestal sera en soi de six parts proportionné à la colonne.

[Illustrations]

[f. 5v<sup>o</sup>]

J'ai promis en ce présent volume, de traiter seulement des ornements et des différentes sortes des édifices, par quoi je ne parlerai à l'heure, de quelle manière se doivent planter les portes des cités et des forteresses avec les flancs et canonnières, et leurs autres circonstances pour

défense, laissant telle charge aux architect<sup>e</sup>s de guerre, selon les lieux et accidents qui surviennent. Mais je dirai bien, après l'assiette de la porte ou forteresse, la manière comment elle doit être ornée, par mon avis, en démontrant aucunes figures. Toute porte de cité a besoin de poternes : mais pour garder la symétrie, c'est-à-dire, correspondance proportionnée, est besoin d'ensuivre par cette manière, qu'autant que sera la latitude ou largeur de l'ouverture de la porte, soit ajoutée la moitié d'icelle à sa hauteur. La largeur doit être divisée en six parts et un<sup>e</sup> sera le pilastre du dextre et senestre côté. Le front des piliers soit la tierce partie de la largeur de la porte, et soit la hauteur de cinq parts, avec les bases et chapiteaux. La hauteur des bases soit de la tierce partie du pilier, et ainsi les chapiteaux, observant toutefois la règle devant donnée. L'architrave, frise et corniche, soient ensemble en hauteur d'une largeur des piliers, aussi ensuivant la prédite règle. Entre l'un des piliers à l'autre sera la poterne, et sa largeur sera comme le front du pilier ; et la hauteur soit dupliée à la largeur. Ses pilastres des côtés seront la tierce partie de la même poterne. L'élévation sur la porte sera à l'arbitre et volonté de l'architect<sup>e</sup>. Mais la proportion du fastige ou frontispice, montrerons en deux sortes en l'ordre dorique.

[Illustration]

f. 6

Et pour ce que l'architect<sup>e</sup> doit être copieux d'inventions, pour satisfaire à soi et aux autres, l'on pourra encore en cette autre manière orner la porte d'une cité ou forteresse, garrant (*sic*) cette règle. Qu'autant sera large l'ouverture d'icelle porte, soit sa hauteur une sesquialtère, c'est-à-dire, deux parts en largeur, et trois en hauteur. Les pilastres soient la huitième partie de la largeur de la porte. Et la colonne soit la quarte part d'icelle porte. Mais par être la colonne la tierce partie emmurée, avec les autres pierres, mise plus pour ornement que pour soutènement, elle se fera de sept parts en hauteur. Et aussi se comporterait de huit en tel cas quand l'architect<sup>e</sup> voudrait faire la porte plus gracile. L'ouverture des poternes de côté sera de la moitié de la principale porte, et ses pilastres ainsi que celles de la grande ; et sa hauteur sera que la fasce qui soutient l'arc, soit son supercile ou architrave. Et l'on ne trouve pierre d'une pièce pour telle besogne, soient faits les penants ainsi que le dessin le démontre. Et ainsi la proportion de ces petites poternes sera de « superbipartiens tertias », cela est, trois parts en largeur et cinq en hauteur. Les penants de l'arc seront quinze. Aux bases, chapiteaux, architrave, frise et corniche, soit observée la règle devant donnée. Pareillement l'élévation du milieu sera au vouloir de l'architect<sup>e</sup>, ainsi que des autres est mentionné. Et telles œuvres tant plus grosièrement seront embochées, tant mieux garderont le décor de la forteresse.

[Illustration]

[f. 6v<sup>o</sup>]

En autre mode plus simple, et aussi plus forte se pourra faire la porte d'une cité, ou château, observant le dessin ou portrait ci-dessous noté. Et sa proportion soit autant en largeur d'ouverture que la hauteur fine dessous la fasce, qui soutient la voussure. Et sa hauteur soit de la fasce en dessus d'un demi-cercle. Mais toujours est en la volonté de l'architect<sup>e</sup>, de plus ou moins selon le besoin, et principalement quand il est contraint de quelque accident. Et ainsi aux deux côtés les moindres portelettes sont de faire comme j'ai dit des autres, leur largeur soit de la moitié de la porte du mitan. Et autant de massif soit laissé entre la grande et deux petites. La hauteur desquelles soit doublée à la largeur. Et ainsi la fasce qui soutient l'arc, sera encore soutènement aux penants de ces poternes. Et encore se pourrait faire que la fasce fût le même supercile ou architrave d'icelles. Laquelle ainsi que dit est, se peut faire majeure ou mineure, ainsi que bon semblera à l'architect<sup>e</sup>, non dévoyant par ce de la forme donnée.

[Illustration]

f. 7

La diversité des inventions fait aucune fois prendre parti à l'architect<sup>e</sup> des choses desquelles il n'a par aventure jamais eu en pensée. Par quoi la figure ensuivante prêtera grande commodité et utilité aux édifices, selon les accidents que pourront échoir à l'architect<sup>e</sup>, ainsi que serait au mur d'une forteresse, combien que les murs fussent de bonne grosseur, faisant cette

œuvre par dedans. Premier fera service de loge pour être au couvert, et fera plus large ambulation dessus, commode à la défense et au temps d'une batterie, pour plus d'assurance l'on pourrait remplir toutes les arcures de terre. Pourrait aussi aucune fois échoir à l'architect<sup>e</sup> de bâtir près d'une montagne, là où pour s'assurer de ladite montagne, qui par les eaux qui continuellement des pluies descendent, conduisent encore le terrain en bas. Par quoi est besoin, d'appuyer à un tel mont de semblables édifices, par lesquelles non seulement l'on sera assuré de tel suspect, mais fera grand ornement à sa fabrique. Et de pareille invention s'accommodait Raphaël d'Urbain à monte Mario un peu de la Rome à la vigne de Clément le VII de lui commencé au cardinalat de Ieronymo [Girolamo] Genga. Et à la colle impériale hors de Pesero [Pesaro] un peu distant à une très belle (*sic*) édifice pour commodité de son patron de telle invention s'en est servi pour soutènement d'une défense d'eaux, pour appui contre un mont, mais fait de briques moult délicat.

[Illustration]

[f. 7v<sup>o</sup>]

Les Antiques ont usé de diverses manières de liements en cette œuvre rustique, si comme ci-dessous est démontré. De laquelle invention l'architect<sup>e</sup> se pourra accommoder à diverses choses, selon les accidents qui surviennent. Sa mesure sera, que l'ouverture soit d'un carré parfait. Le massif (à savoir du mur) entre l'ouverture de l'une et de l'autre, soit la quarte partie moindre d'icelle. Le supercile ou architrave soit de la quarte partie de ladite ouverture, et soit fait de penants qui courent sur le centre en nombre inégal. Et sur icelui supercile soit mené un demi-cercle, parti en neuf égales portions, les lignes aussi tirées sur le centre. Les penants ainsi formés, avec les trois pièces mises entre deux, et la fasce dessus, sera une œuvre très forte et perpétuelle. Mais à celle fin que les penants du supercile ou architrave se tiennent plus fermes, sera besoin de remplir le demi-cercle de briques ou pierres cuites. Aussi pour plus grand ornement les peut on croiser, comme les Antiques du temps passé ont usé. Si comme on trouve encore à présent en Rome à Saints Côme et Damien, pour l'heure encore très forte, combien toutefois que des plus antiques soient.

[Illustration]

f. 8

De cette porte l'ingénieux architect<sup>e</sup> se pourra servir en diverses places, comme dit est au commencement. Mais non pas à portes de forteresses, parce que l'entrée d'icelle ne serait propice à manier artillerie, ni à aucunes ustensiles de guerre. Néanmoins par dehors peut elle servir à quelque porte. De laquelle sera la proportion telle que l'ouverture ou jour, sera deux fois aussi haut que la largeur d'icelle. Les penants du demi-cercle seront en nombre de 9. Et toutes ses lignes soient tirées sur le centre du cercle. La fasce soutenant l'arcure, soit de la septième part de la porte. Et depuis icelle fasce en bas jusques au pavement sera parti en sept parts et demie, et se feront six gissées de pierres : les trois d'icelles se partiront chacune en une part et demie, et les trois autres chacune d'une part. Et ainsi seront distribuées les 7 parts et demie. La hauteur du penant étant au mitan, soit la moitié de la largeur de la porte. La fasce dessus les penants soit de la hauteur du pied dudit penant. Néanmoins le penant du milieu, et aussi le pied d'icelui sera la quatrième part majeur que les autres.

[Illustration]

[f. 8v<sup>o</sup>]

La porte séquente pourra aussi servir à tous les édifices ci-devant mentionnés. Et principalement aux moitresses, et autres semblables étant sur les champs. Comme en plusieurs lieux d'Italie encore à présent on en voit. De laquelle la proportion sera telle que la largeur de l'ouverture (ou du jour, ainsi que l'on le veut nommer) soit doublée jusques en dessous l'arcure d'icelle. Les pilastres venant aux deux côtés de l'ouverture, seront chacun de la largeur de la dite ouverture la cinquième part. Pareillement de telle mesure sera l'arcure. Le grand pilier sera encore une fois aussi large que le dit pilastre, et la hauteur de six largeurs d'icelui. La base soit en hauteur de la quatrième partie de la largeur du dit pilier, et le chapiteau la tierce partie. La fasce qui sert au

lieu de l'épistyle, ou architrave, soit de la hauteur du chapiteau. Pareillement la frise et la corniche. Mais des particuliers membres, comme des bases, chapiteaux et corniches, on observera la devant dite (*sic*) ordre. L'imposte qui soutient l'arcure, soit de la hauteur du chapiteau, parti en la même mesure. Le partage ou mesure des penants devant dits, et autres pierres, se pourront légèrement trouver au compas. Et si l'on veut mettre le frontispice dessus, pour plus grand enrichissement, l'on en verra ci-après en l'ordre dorique de deux sortes.

f. 9

[Illustration]

[f. 9v<sup>o</sup>]

Combien que la porte ci-dessous portraite soit fort différente des autres manières, néanmoins pour ce que c'est un œuvre d'usage à l'ordre tuscan (*sic*), et qu'elle est antique, à mon avis j'ai bien voulu mettre ci-dessous en figure. Laquelle par ci-devant souloit être en Rome en « Capo de la militia traiana », combien qu'à présent pour les ruines du temps passé l'on ne la voit. Les deux poternes étant de côtés, sont hors leurs places, desquelles l'expert architect<sup>e</sup> se pourra servir en les mettant en leurs lieux convenables. Des mesures et proportions d'icelles, par les règles ci-devant données, pourra l'architect<sup>e</sup> facilement parvenir à son intention. Et de la porte ne donnerai aucune mesure, car telle est légère à trouver.

[Illustration]

f. 10

Cette autre sorte de porte est couverte de la sixième part du cercle ; et est œuvre très forte. Nonobstant les penants ne se peuvent accompagner avec autres liements de pierres. Par quoi voulant faire telle œuvre, se tiendrait bien en un mur de briques. Et quant à sa proportion, ne me la veux étendre plus avant, à cause que c'est chose facile à trouver sa mesure par maniement du compas, et les nichets mis au côté pour emplir le champ, l'architect<sup>e</sup> les pourra poser à son plaisir, là où mieux à propos elles dureront. Non pas qu'iceux nichets servent seulement à telle œuvre, mais aussi pour fenêtres. Néanmoins si se trouve que lesdits nichets y conviennent être, pour dedans poser aucunes figures ou statues élevées, toujours sera chose agréable et plaisante que la hauteur passe la double proportion, afin que quand l'on posera aucunes figures dedans, mieux soient correspondants. Laquelle chose se réserve toujours au jugement de l'architect<sup>e</sup>.

[Illustration]

[f. 10v<sup>o</sup>]

Il a plu et a été chose agréable par ci-devant aux vieux et antiques Romains, de mêler avec le rustique non seulement le dorique, mais aussi l'ionique, et davantage le corinthien. Par quoi ne sera aucune erreur, si d'une manière l'on fait aucune mêlée, représentant en une partie l'œuvre de nature, et une autre partie l'œuvre d'artifice. Parce que les colonnes mêlées avec pierres rustiques, et aussi l'architrave et frise corrompues par les penants, signifient œuvre naturelle. Mais les chapiteaux et une partie des colonnes, aussi la corniche, avec ce le frontispice démontrent œuvre de mains. Lequel entremets et mêlée, me semble à mon avis être fort plaisant à la vue, et représente en soi même grosse force. À cette cause jugerai la être mieux d'usage à forteresses qu'autre part. Néanmoins en quelle place qu'un édifice rustique sera mise, toujours viendra bien à point. Et en telle entremêlée a eu Julius Romanus [Giulio Romano] plus grande délectation que nuls autres. Ainsi que Rome témoigne en plusieurs lieux, et aussi Mantoue, et là dehors au beau palais appelé « el Té », un vrai exemple en notre temps d'architecture et de peinture. La mesure de cette porte est ainsi à faire, que la largeur de l'ouverture soit de double proportion. C'est que la hauteur jusque dessous l'arcure soit de deux largeurs. Le pilastre sera de la septième partie de la largeur de l'ouverture. Et la colonne deux fois aussi grosse que le pilastre. Sa hauteur avec le chapiteau sera de huit parties. Le chapiteau, architrave, frise et corniche, sera fait comme il est dit au commencement, ainsi sera aussi montré le fastige, frontispice, pignon ou comble au dorique, comme il est mentionné. Le demi-cercle de l'arcure sera parti en onze pour les penants, mais la noix fermant l'arcure sera un petit plus grosse, et s'il plaît à l'architect<sup>e</sup>, il la peut faire plus



sortir que les penants. La fasce qui soutient l'arcure, sera d'une demi-colonne d'épaisseur, et de depuis là en bas l'on partira en neuf, desquelles parts seront deux pour la plus basse part de la colonne, et les autres sept parties également seront les pierres qui lieront et traverseront la colonne. Et plus rudement sera cet ouvrage emboché (néanmoins artificiellement) tant plus gaillard se montrera cet ordre. Principalement les pierres qui scindent la colonne, et aussi les penants.

f. 11

[Illustration]

[f. 11v<sup>o</sup>]

Ce n'est pas assez que l'œuvre soit de bonne fortitude, mais convient aussi être agréable à l'œil et d'ingénieux artifice. Par quoi cette manière de liement de pierres n'est seulement très fort, mais aussi ingénieux et agréable aux regardants, de laquelle invention l'architect<sup>e</sup> se pourra servir en plusieurs choses. Sa proportion sera telle que la hauteur de l'ouverture soit d'une largeur et demie. Le demi-cercle soit parti en neuf et un quart. Pour ce que la noix du milieu sera la quatrième partie plus large que les autres. La hauteur d'icelle noix ou pierre du milieu soit de la moitié de l'ouverture. La plate fasce soutenant l'arcure, aura la septième partie de ladite ouverture. Et depuis la fasce en bas sera fait sept parts. La fasce dessus les penants sera aussi large comme la noix ou pierre du milieu est au dessous. Laquelle on peut faire pendre dessous la 8<sup>e</sup> partie de sa largeur. Et quant aux ligatures tant des autres pierres comme des penants, apertement le voit on en la figure.

[Illustration]

f. 12

Et pour ce que les commodités sont converties en ornements, et aucune fois l'ornement ou enrichissement excède la nécessité pour démontrer l'art et aussi la richesse de ceux qui prennent plaisir à fabriquer. Par quoi cette invention est faite pour aisément, pour forteresse, et pour enrichissement : pour aisément, à cause de l'ouverture d'iceux, pour forteresse, au regard qu'entre deux y a beaucoup de massifs ou murs, et lien liés, pour décor, parce d'être riches d'ornement. De laquelle invention (comme dit est) l'architect<sup>e</sup> se pourra aider en diverses (*sic*) ouvrages. La proportion d'icelle sera, que le solide ou massif soit aussi large que l'ouverture, laquelle ouverture sera mise deux fois pour la hauteur. Les pilastres seront de la huitième partie de l'ouverture, et les colonnes la quatrième part. Les entrecolonnes (c'est-à-dire) l'entre-deux des deux colonnes, soit une colonne de largeur. La hauteur desdites colonnes avec base et chapiteaux soit de huit parts. En l'architrave, frise, corniche, base et chapiteaux soit observée la règle prédite. Les penants et autres ligatures voit on en la figure. Et combien que les colonnes excèdent encore deux parties plus que la devant dite règle donnée, néanmoins par être si près l'une de l'autre, et aussi en partie dedans le mur maçonnées, mises plus pour enrichissement que pour force ou soutènement de l'œuvre. Par quoi en tel cas se peut comporter par l'autorité de plusieurs œuvres antiques.

[Illustration]

[f. 12v<sup>o</sup>]

Très belle chose est à l'architect<sup>e</sup> d'être abondant d'inventions, pour la diversité des accidents qui surviennent à l'édificateur. Car souventes fois l'on trouve bon nombre de colonnes, mais si bas ou courtes qu'elles ne duiraient nullement à ce qu'on aurait de besoin, si ce n'est, que l'architect<sup>e</sup> trouve moyen d'icelles soi servir. Et pour ce si la colonne n'est si haute qu'elle puisse étendre jusque dessous la fasce, qui couche rasibu<sup>s</sup> plancher de cette loge, l'on pourra par cette manière de penants monter à raisonnable hauteur. Pourtant, endementiers qu'il y a du dextre et senestre côté bons contreforts et appui, quant au poids ou pesanteur de dessus sera très fort. Mais pour vouër sans lier avec fers ou verges de cuivre, ne serait chose sûre. Moins de doute serait, si la loge n'était non plus large qu'on la puisse couvrir de pierre d'une pièce, ou pareillement d'y pourvoir avec bons sommiers, *etc.* La proportion de cette œuvre sera que la largeur de l'arcure contiendra l'espace de quatre grosseurs de colonne. Et la hauteur deux fois

autant. Les moindres espaces ou entrecolonnes seront de trois grosseurs de colonne, et la hauteur de six colonnes. Par ainsi viendra chacune largeur deux fois plus haute que large. Et les colonnes soutenant grosse charge seront de la mesure prédite. L<e> reste voit on très clairement en la figure. Et quant aux bases et chapiteaux est du tout dit par la première colonne.

[Illustration]

f. 13

Combien que cette arcure est très forte, à cause de la concordance des liements, il est avec ce ingénieux et très plaisant à l'œil, laquelle invention ne servira seulement à loges ou galeries de telle œuvre, mais aussi à ponts de rivières et torrents, pareillement pour conduire eaux d'une montagne à autre. La proportion est, que la largeur d'un pilastre à autre soit aussi la hauteur jusque dessous la fasce qui soutient l'arcure. La fasce soit la septième partie de ladite largeur. Et depuis la fasce en bas sera partie en six. Le demi-cercle soit parti en neuf et un quart. Car la noix fermant l'arcure est la quatrième partie plus grande que les autres. L<e> reste trouve l'on au compas.

[Illustration]

[f. 13v<sup>o</sup>]

Il pourrait aucune fois échoir qu'en un gros mur conviendrait avoir pour besoin et commodité de l'édifice plusieurs trous ou ouvertures, là où cette œuvre pour supporter toutes pesanteurs se trouverait très forte. Et s'il n'était besoin de tant d'ouvertures, on peut les aucunes remplir de pierres cuites ou briques. Laquelle proportion sera que l'espace de l'ouverture ou jour, et du massif, seront d'une égale largeur, et deux fois aussi haut que large. Combien que telles choses sont à multiplier et diminuer selon le bon vouloir de l'architect<e>. Et semblables œuvres voit on encore à présent en Rome, non seulement fort vieilles et antiques, mais aussi encore très forts pour le jourd'hui. L'exemple de cette est à Saints Côme et Damien.

[Illustration]

f. 14

L'on dit, que le voir fait souvenir. Par quoi souventes fois est fait, ce qu'on ne ferait point, si on ne l'eût vu nulle part. Ainsi survient qu'en un jardin ou autre place l'on trouve aucun pan de mur, auquel n'y aura huis ou fenêtre, toutefois aura besoin d'être enrichi en cette rude manière ; et de telle œuvre rustique l'expert architect<e> se pourra servir avec cette invention, auxquels lieux se pourront mettre statues et autres reliques d'antiquité, de la proportion et de ses mesures ne ferai point de mention, car ce sera à la volonté de l'architect<e>, iceux hausser et rabaisser, selon les accidents qui peuvent survenir.

[Illustration]

[f. 14v<sup>o</sup>]

Et pour ce que la plupart des superciles ou architraves, ainsi que nommer les voulons, qui sont mises sur portes ou autres boutiques, par la distance (si la pierre n'est de bonne grosseur) ne peuvent icelles résister à la pesanteur, par quoi au temps à venir viennent à rompre, comme l'on aperçoit en très plusieurs places. Par ce l'on pourra, nonobstant la grande distance (entendu aussi que les épaules des côtés soient fortes) faire tel ouvrage de pièces, ainsi comme ici dessous est portrait en deux manières, lequel sans faute nulle sera très fort ; et tant plus sera la charge de dessus grande, tant plus sera de longue durée.

[Illustration]

f. 15

Combien qu'aux livres de Vitruve n'y a nulle notice, en quelle manière les Antiques usaient en palais et lieux notables, des feux à chauffer. L'on ne trouve aussi aux édifices antiques aucunes apparences de cheminée, qui donnent issue de fumée. Ni aussi oncques n'ai su de nuls architect<e>s pouvoir entendre l'occasion d'icelles. Néanmoins parce que de plusieurs années de çà l'on a accoutumé non seulement de faire feux en salles et chambres, pour aisément et soulage des personnes, mais aussi de faire en telles places diverses ornements. Considérant donc que traiter je veux en ce volume de tous les ornements qu'à l'architect<e> et à la fabrique pourraient

échoir, ne sera aussi délaissé de démontrer aucunes formes de cheminées ou âtres, ainsi qu'appeler les voulons. Lesquelles s'accordent avec la manière thuscane, quand besoin en tel édifice on en aura, l'une est délicate sortant du mur, l'autre d'œuvre rustique comprise en l'épaisseur du mur.

[Illustration]

[f. 15v<sup>o</sup>]

Les premières œuvres rustiques furent faites en cette manière, si comme de pièces de pierres rudement esbochées, mais leurs assemblages sont faites à diligence.

[Illustration]

Puis après ils ont avec plus grande amabilité, parti les pierres avec le plat qui les divisent, et puis après pour plus grand enrichissement ont fait les croisures par dessus traversant. Autres architect<sup>e</sup>s y voulant ajouter diamants labourés, ont fait avec plus grande netteté en manière telle.

[Illustration]

Et ainsi de siècle en siècle est survenu toujours rechangeant, que pour diamants l'on a posé tables plates, et aussi plus de relief, si comme ci-dessous on aperçoit.

[Illustration]

Aucuns autres architect<sup>e</sup>s ont voulu user de plus grande spécialité et partissement plus rassis et ordonné : néanmoins telle œuvre a son origine ou fortissement de la rustique, laquelle encore communément pointe de diamants l'on appelle.

[Illustration]

Ci fine la manière thuscane, et commence l'ordre de la dorique.

f. 16

## De la manière de l'ordre dorique, avec ses ornements.

### CHAP. VI.

Selon les Antiques, qui ont considéré les états des dieux, et ordonnèrent la dorique à Jupiter, Mars, Hercule, et autres dieux robustes (ainsi qu'avez ouï) nous veuillant à Christ, Paul, Pierre, George, ou autres saints pareils, aucun temple édifier, qui n'ont seulement eu profession de soudards, mais sont virils et forts démontrés en leurs vies, étendant icelles pour la foi en Jésus Christ : à tels appartient l'œuvre dorique. Et non seulement aux dieux, mais aussi à gens d'armes et de force, soient grands personnages, moyens, ou petits : quels édifices qu'on leur fasse, appartient cette manière dorique. Et tant plus est le personnage robuste, d'autant lui appartient œuvre plus ferme ; tant plus est icelui aussi délicat, d'autant plus fera on l'œuvre aimable, ainsi qu'en sa place nous dirons. Venons donc derechef aux œuvres particulières et leurs proportions. De cette dorique traite Vitruve au quatrième livre, chap. 3 ; mais de la base de la colonne a il traité au troisième livre, combien que l'opinion d'aucuns est que ce devrait être la base de corinthienne, vu que beaucoup l'on en a usé la colonne corinthienne et ionique. Pareillement semble aussi aucuns, que la colonne dorique n'avait point de base, ayant regard à plusieurs édifices, si comme au Théâtre de Marcellus en Rome, un de plus bel édifice, et du milieu en bas dorique. Lesquelles colonnes n'ont nulles bases, mais sinon le tronc reposant sur un degré sans autre membre. Il y a encore « al Carcer Tulliano » les enseignes d'un temple dorique, duquel les colonnes sont sans bases. L'on voit aussi à Vérone un arc triomphal d'œuvre dorique, auquel pareillement les colonnes sont sans bases. Néanmoins pour ce que les Antiques ont fait les bases corinthiennes en autre manière, ainsi qu'en son lieu je démontrerai, je dis la base attique de Vitruve au III<sup>e</sup> livre, être dorique. Et ceci voit on Bramante architect<sup>e</sup> avoir observé en sa fabrique par lui faite en Rome. Lequel Bramante ayant été la lumière et inventeur de la bonne et vraie architecture, laquelle d'antiques an<sup>n</sup>al<sup>es</sup> jusques en son temps, sous Julio II P. M. avait été enseveli, doit on donner pleine foi. La base dorique donc sera haute une demi-grosueur de colonne, et de plinthe la tierce partie de sa hauteur, d<sup>u</sup> reste soient faites quatre parties, une sera pour le tore d'en haut, les autres trois soient en deux égales parties divisées. L'une pour le tore d'en bas, et

l'autre donnera on au trochile ou scotie. Mais icelui parti en sept, l'une sera pour le filet supérieur, et l'autre pour l'inférieur. La projecture ou saillie de la base soit de la moitié de sa hauteur, et par ainsi sera le plinthe sur chacune fasce une grosseur et demie de colonne. Et si la base est en dessous la vue, le filet étant sous le tore supérieur occupe d'icelui appartient être un peu plus grand que l'autre. Mais si la base est par dessus la vue, le filet du tore inférieur semblablement aveugle d'icelui sera plus grand que l'autre. Au cas pareil la scotie occupée du tore par telle cause la fera on plus grande que la mesure donnée, et en tels accidents doit l'architect<sup>e</sup> aviser devant lui. Par quoi Vitruve désire que les étudiants en ses livres, soient instruits en mathématiques.

[Illustration]

[f. 16v<sup>o</sup>

Illustration]

Et pour ce que Vitruve a distribué cet ordre dorique en modelles, faisant la colonne de deux modelles en grosseur, et sa hauteur avec la base et chapiteau de quatorze modelles, ainsi vient la base donc en hauteur une modèle. Le tronc de la colonne sera de douze modelles, et le chapiteau d'une, que seront en tout quatorze. La hauteur du chapiteau sera parti en trois, desquelles l'une sera pour le plinthe, appelé de Vitruve abaque, auquel s'entend la cimaise, l'autre partie pour l'échine avec les anneaux ; la tierce soit donnée à l'*hypotrachelium* ou frise, laquelle soit de grosseur la sixième part moindre que la colonne en bas. La largeur du chapiteau en la supérieure partie soit à chacune fasce deux modelles, et la sixième part d'un model<sup>e</sup>. Et ceci est selon le texte de Vitruve. Combien que je me donne à entendre, que le texte est corrompu à la projecture, laquelle en effet correspond très pauvrement au regard de ce qu'on voit aux antiques. Et pour ce après ce chapiteau en ferai un autre à mon opinion, avec ses particulières mesures plus amplement déchiffré, vu que Vitruve les passe en bref. Quand donc le chapiteau étant divisé en trois, ainsi que dit est, je dirai que le plinthe ou abaque se doit aussi partir en trois. Une part pour la cimaise, avec la règle ou filet ; et icelle cimaise divisée en trois, l'une division sera pour le filet, et les deux autres pour la prédite cimaise. L'échine soit pareillement partie en trois, les deux tiers soient pour l'échine, et l<sup>e</sup> reste pour les anneaux ou filets, les distribuant aussi en trois, donnant à chacun une part. L'*hypotrachelium* ou frise soit comme ci-devant est mentionné. La saillie de chacun membre soit semblable à sa hauteur. Ainsi faisant par raisonnable preuve sera fait et plaisant aux yeux des regardants.

[Illustration]

f. 17

Dessus les chapiteaux assied on l'épistyle ou architrave, duquel la hauteur sera d'une modèle, et icelle divisée en sept, l'une sera pour la ténie. Les gouttes avec leurs filets, dessous la ténie (appelés de Vitruve subténie) soient la sixième part d'une modèle. Laquelle hauteur partie en quatre, les trois portions seront les gouttes, et l'autre pour le filet. Les gouttes soient en nombre de six pendant sous les triglyphes. La hauteur d'iceux triglyphes soit une modèle et demie, et en largeur une modèle ; laquelle largeur divisée en douze, à chacun côté laissera on un demi pour les demi-cannelets, et des dix parts restantes, baillera on les six pour le plat des triglyphes, et quatre pour les can<sup>n</sup>elets ou cavures du milieu. De l'un triglyphe à l'autre sera l'espace d'une modèle et demie, laquelle espace viendra en égale carrure, et sont nommées de Vitruve métope. Esquels espaces quand pour plus grand ornement on les veut enrichir, on y taillera têtes de bœufs, avec plats ou écuelles, et non sans signification. Car les Antiques voulant faire sacrifices de taureaux, à ce usaient aussi de plats ou écuelles, et posèrent donc telles choses pour enrichissement à l'entour de leurs temples. Sur les triglyphes met on leurs chapiteaux. La hauteur d'iceux soit de la sixième part d'une modèle. Dessus les triglyphes ou chapiteaux, assied on la couronne avec les deux cimaises, l'une dessus et l'autre dessous, et le tout parti en cinq portions, les trois seront pour la couronne, et les deux autres pour les cimaises. Mais la hauteur de tout soit d'une demi-modèle. Dessus la couronne pose on la sime, la hauteur de laquelle sera d'une demi-modèle, ajoutant encore la huitième partie pour son filet d'en haut. La projecture ou saillie de la couronne soit de trois parts, les deux d'une modèle. Et au fond de la couronne

droitement dessus les triglyphes, sont les gouttes assises par ordre, ainsi que voir le pouvez pendant au côté de la figure ou lettres a b c d. Et aussi entre lesdits triglyphes taille on fulmines, ou l'on peut laisser la place vide. La projecture de la sime soit semblable à sa hauteur. Et ainsi aura chacune partie, réservé la couronne, laquelle ayant plus grande projecture ou saillie que les autres membres moyennant que les pierres le puissent supporter, se démontrera de meilleure gravité. Et ceci voit on les vieux Romains avoir observé. Ainsi qu'en son lieu donnerai aucune notice par figures et mesures.

[Illustrations]

[f. 17v<sup>o</sup>]

Si la colonne sera striée ou cannelée, iceux seront en nombre de vingt, en sorte cavés que de long côté à l'autre de l'espace des stries ou gueules sera tiré une ligne droite, laquelle sera le côté d'un quadrat ; et ledit quadrat accompli, asseoirà on au centre d'icelui la pointe du compas, et avec l'autre pointe l'on touchera l'un et l'autre angle, et circuyant fera sa juste cavure, laquelle sera la quatrième partie d'un cercle. Ainsi que ci-dessous est démontré.

Et si pour exaltation des colonnes ou pour autres choses besoin était, de stylobate ou piédestal, non ayant à obéir à aucune chose de plus grande ou de moindre hauteur, et ainsi sera le côté de ce stylobate semblable au plinthe de la base de la colonne, et la hauteur (à savoir du plain) soit que de sa largeur fait un carré parfait, et de l'un des bouts à l'autre tirée une ligne en diagonale, et autant que ledit diagonale tient en longueur, autant sera la hauteur d'icelui plat, lequel divisé en cinq parties, l'une desquelles mettra on dessus ledit plat pour la cimaise, et encore une pour la base, et ainsi sera le piédestal de sept parts pareil à la colonne. Et combien que cette présente projecture du chapiteau outre passe la règle de Vitruve, à cause qu'elle est perpendiculaire avec le plinthe de la base. Néanmoins pour ce que j'en ai vu en d'aucuns antiques, et aussi fait de telle sorte mettre en œuvre : m'a semblé qu'ici les voulais mettre à la complaisance de ceux qui user en veulent. Nonobstant que les vitruviens (non ayant hanté ni manié les Antiques) nieront cette opinion. Mais s'ils veulent avoir regard à l'abaque du corinthien, duquel la projecture est également saillant<e> comme le plinthe de la base, ne dépriseront si tôt telle projecture.

[Illustrations]

f. 18

Et pour ce que je trouve grosse différence entre les écritures de Vitruve et les choses de Rome et autres places d'Italie, ai voulu démontrer aucunes parties desquelles encore l'on voit en œuvre. Combien qu'elles sont sans mesures, néanmoins sont proportionnées après les grands, et avec diligence mises en petit. Le chapiteau R fut trouvé hors Rome à un pont du Tibre. Le chapiteau V est en Vérone sur un arc triomphal. Le chapiteau T est en Rome à un temple dorique au « carcer Tulliano ». Le chapiteau P fut trouvé à Pesaro avec plusieurs autres louables antiques. La projecture duquel combien qu'elle soit grande, toutefois est plaisante aux regardants. Le basement, la base, et le chapiteau A sont en Rome « al foro boario ». La corniche, le chapiteau et l'imposte d'un arc B, sont au théâtre de Marcellus. La corniche, frise et architrave A, sont pareillement en Rome « al foro boario ». Lesquelles choses ai voulu démontrer, à celle fin que l'architect<e> puisse choisir celles qui mieux lui plaise<nt>.

[Illustrations]

[f. 18v<sup>o</sup>]

Illustrations]

f. 19

Étant donc les distributions des triglyphes et métopes en cet ordre difficile nonobstant très nécessaire. Par ainsi m'efforceraï icelle éclaircir autant que possible me sera. Par quoi je dis tout premièrement, combien que le texte de Vitruve déclare et dit, que les modelles de l'œuvre hexastyle, c'est de six colonnes, voulant être distribué en trente cinq, je ne trouve toutefois que la compartition puisse ainsi être. Pour ce que voulant donner l'entrecolonne du milieu quatre métopes, et aux autres espaces trois, le dessus dit nombre ne le peut accomplir. Mais autant que puis considérer, veulent être quarante-deux, ainsi qu'en la suivante figure l'on peut voir et

compter. Ainsi aussi en l'œuvre tétrastyle, qui est de quatre colonnes, le texte dit, que le front de toute l'œuvre devrait être divisé en vingt et trois. Lequel ainsi demeurer ne peut, voulant donner à l'espace du mitan quatre métopes, et les autres deux chacune trois métopes. Mais à mon avis appartiennent d'être le nombre de 27 ainsi comme pareillement en la figure conséquente l'on peut apercevoir. Quand donc le front du temple sera parti en 17, deux modelles aura la colonne de grosseur. L'entrecolonne du milieu sera de huit modelles, et celles des côtés seront chacune de cinq et demi. Par ainsi seront les 27 départis, et sur chacune colonne son triglyphe mis. Et lesdits triglyphes et métopes divisés selon la règle devant dite, viendra l'espace du milieu à avoir quatre métopes, et celles des côtés en auront trois. La hauteur de la colonne, chapiteau, architrave, *etc.* seront observées selon la devant dite règle. Mais la hauteur du fastige, ou pignon, soit la neuvième partie de la longeur de la cimaise étant sur la couronne, mettant la mesure sous A, finant droitement à la cimaise étant sous la couronne d'en haut. Les acrotères sur le fastige, seront en hauteur la moitié du fastige ou pignon, à savoir du plain ou plat, appelé de Vitruve tympan, devant seront larges comme la colonne, est dessous son chapiteau, et celle du milieu soit l'huitième partie plus haute que les autres. Et pour ce que la porte ou huis de cette dorique difficile est à entendre, ici démontrerai, tant par écrit comme en figures, autant que d'iceux entendre j'en puis. Le texte Vitruve dit, que depuis le pavement jusques au<x> « lacunarii », c'est-à-dire, depuis le fond ou plain des galeries jusques en dessous les voussures sous A, doit être parti en trois parties et demie, et les deux seront pour la hauteur du jour, ainsi dit le texte comme je puis comprendre. Mais pour ce qu'en petites figures si amplement démontrer on ne peut les particulières mesures, je le mettrai au feuillet suivant en plus grande perfection.

[f. 19v°

Illustrations]

f. 20

La chose faite ainsi que dit est de trois parties et demie du bas jusques au haut, deux parties seront pour la hauteur du jour, laquelle hauteur divisée en douze, une partie sera l'antipagmente ou pilastre de largeur. Et cinq parts et demie sera la largeur du jour. Et si ledit jour est seize pieds de hauteur, en la supérieure part sera amoindri<e> la tierce partie du pilastre ; et ledit pilastre soit aussi en haut amoindri la quatorzième partie. Le supercile ou architrave soit de semblable hauteur. Auquel est de faire la cimaise lesbie avec l'astragale. Laquelle cimaise ou cimatie sera de la sixième partie du supercile, j'entends l'astragale lesbie (*sic*). Ainsi que démontré est en la figure A. Il semble bien que le texte veut seulement la cimaise étant sur le supercile, mais ainsi que puis avoir vu aux antiques, j'ai voulu faire autour de l'antipagmente ou pilastre dessus le supercile, en lieu de frise mettra on l'hiperthire (*sic*) pareillement aussi haut, auquel dit le texte, l'on taille la cimaise dorique et l'astragale lesbie (*sic*) ; en la *sima sculptura*, lequel passage est fort confus. Mais en ce me laisse sembler que le texte soit corrompu, et ce qu'il dit *sima sculptura*, il veut dire, *sine sculptura*, c'est, sans sculpture ou taillure, à savoir la cimaise dorique, et l'astragale lesbie (*sic*), de quoi la forme et proportion est en la figure A, et D. Et pour ce aussi que le texte dit que la cimaise, de la couronne soit semblable de hauteur comme le supérieur du chapiteau, s'il est ainsi, la couronne vient à être très grande. Laquelle (selon le texte) j'ai donné autant dse projecture comme contient la hauteur du supercile. Combien que telle couronne ne duirait à nul œuvre. Néanmoins pour traiter des ornements ai ici voulu dire mon avis et en figure démontrer.

[f. 20v°

Illustration]

f. 21

Pour ce qu'en vérité en notre temps l'on n'accoutume (*sic*) d'user de portes diminuées en la partie d'en haut ainsi que les Antiques ont fait, lesquelles pour certaines causes ne blâme aucunement. Toutefois aucuns intelligents architect<e>urs en ont fait, lesquelles n'ont plu à la plus grand part des personnes. Si donc l'architect<e> veut faire un thiromatum (*sic*) ou huis simple et de petit enrichissement selon l'ordre dorique, il ensuivra l'ordonnance et mesure de la séquente figure. De laquelle le jour ou l'ouverture sera deux largeurs en hauteur. L'antipagmente

ou pilastre sera la sixième partie de la largeur du jour. Alentour duquel par dehors l'on fera une échine avec deux filets, laquelle sera la cinquième partie du pilastre ou antipagmente, ainsi que nommer on le veut, nonobstant qu'en la porte passée est de six parts. Néanmoins pour ce que j'ai vu aux antiques d'aucune porte moyenne de la cinquième partie, par ainsi ai ici ensuivi la manière. Et comme dit est, l'on ne fera l'échine de la quatrième partie du cercle, mais à demi plat ou plus bas, lequel membre appelle Vitruve « cimatie lesbie ». L'<e> reste du pilastre soit parti en neuf, et les cinq parts seront données à la plus large fasce, et les autres quatre à la moindre fasce. Dessus l'antipagmente (à savoir le supercile) sera la corniche assise, de telle hauteur comme le supercile et la partira on en trois égales parties : la première partie sera pour la cimaise avec l'astragale, la seconde pour la couronne avec sa cimaise, et la troisième pour la sime. Mais soit encore adjoint la huitième partie pour son filet. En la projecture ou saillie soit observée la règle donnée au commencement de cet ordre.

[f. 21v°

Illustration]

f. 22

Combien que Vitruve en l'ordre dorique ne fait mention que d'une porte ou huis, et encore pleine d'obscurité (selon mon avis) ainsi que devant est démontré. Par quoi me semble être chose raisonnable, que l'on n'usera seulement d'une sorte de porte, mais de plusieurs manières, pour l'enrichissement d'un ouvrage et pour contenter divers esprits. Pour ce quand l'on voudra user de telle semblable porte, on ensuivra cette manière, observant cette règle, laquelle est, que la largeur de l'ouverture ou jour, soit mise double en hauteur, et le pilastre soit de la huitième partie de la largeur dudit jour, et la colonne de la quatrième part. Et combien que ce soit plus que la mesure donnée, toutefois si n'est elle fausse, vu qu'elle est en partie maçonnée dedans le mur. Considérant aussi plusieurs antiques être en tels accidents encore plus tendres. Sur la colonne met on l'architrave, étant de la hauteur du pilastre ou supercile. La frise contiendra du diamètre de la colonne la troisième partie, et sur chacune desdites colonnes l'on posera un triglyphe, et de l'une à l'autre seront quatre triglyphes, et cinq espaces départis. Les autres particuliers membres, comme bases, chapiteaux, frise, triglyphes et corniche, suivent la règle préterite. Et pour ce qu'aucuns fastiges, frontispices, ou pignons sont plus hauts que Vitruve n'écrit, leur comme règle sera, que l'on partira la corniche de l'un des bouts à autre, ainsi comme de A à B en deux égales parties, et du mitan en bas pendra à son plomb jusque sur C et puis mettez l'une des pointes du compas sur le point C et de l'autre pointe commençant au coin A et tirant jusques au bout signé par B. Le supérieur de la ligne circulaire sera la convenable hauteur du fastige ou pignon.

[Illustration]

[f. 22v°

Illustration]

f. 23

Aucunes fois advient qu'un rechargement tombe aux regardants plus mignon et agréable qu'une pure simplicité en sa propre nature. Pourtant est plus louable, quand de diverses membres (toutefois d'une semblable nature) est fait une pièce d'œuvre, comme l'on peut apercevoir en cette figure suivante. En laquelle sont triglyphes et mutules en un même ordre, lesquels en effet ni aux antiques ni en écriture ne les ai trouvés. Mais Baltazar de Sienne [Baldassare Peruzi] un des plus grands exerceteur<s> des antiques en a par aventure là vu quelque chose, ou il a été lui-même l'inventeur, posant les triglyphes dessus l'huis, à celle fin de moindre charge et les mutules dessus le solide des pilastres, lesquels portent toute la pesanteur du fastige, et à mon semblant est bien approprié. Et fut moult loué de Clément septième, lequel certainement était le plus judicieux en toutes sciences. Cette porte donc sera l'ouverture, ou le jour pareillement doublée en hauteur. Mais le pilastre sera de la septième part de la hauteur, et le supercile la moitié dudit pilastre. La largeur des triglyphes et mutules est de la moitié du supercile, et la hauteur une double largeur. Faisant ainsi deux mutules sur chacun pilastre, et quatre triglyphes sur l'huis ; les entredeux ou espaces seront toutes carrées. Dessus les mutules et triglyphes assoira on les chapiteaux ou

abaques, laquelle hauteur ou épaisée sera la quatrième partie moindre que la largeur des triglyphes. Et la cimaise la troisième partie de l'abaque. La hauteur de la couronne avec sa cimaise soit semblable à la largeur du triglyphe. Et la sime autant. Pareillement la saillie de la couronne devant tiendra autant comme l'espace d'un abaque à l'autre, afin que le fond vienne en un carré parfait. Mais la projecture du côté dextre et senestre sera chacune de la moitié d'icelle saillie. La projecture de la sime et cimaise seront chacune égales à leur hauteur. Le fastige sera au supérieur en hauteur la cinquième partie de la largeur des bouts de la sime en une droite ligne jusques à l'autre bout.

[f. 23v°

Illustration]

f. 24

Combien qu'en cet ordre dorique l'on pourrait faire plusieurs manières de portes, néanmoins pour ce que journallement l'on cherche choses nouvelles, entendu qu'elles soient raisonnablement faites, combien que colonne, frise et autres membres soient mêlés avec le villageois, toutefois l'on y voit toute sa forme. Et prenez que j'ai dit que du rustique on userait en forteresses, néanmoins pourrait icelle servir pour rechange, mais point dehors, à cause du recueil des artilleries, *etc.* Le jour de cette en hauteur est pareillement d'une double largeur, la colonne deux fois aussi large que le pilastre, étant de quatorze modèles. Des chapiteaux, triglyphes, fastige, *etc.* faites en comme est prédit, surplus laissé-je au vouloir du lecteur.

[Illustration]

[f. 24v°]

Mon propos était au commencement qu'en ce IV<sup>e</sup> livre seulement traiterais des 5 manières d'édifices, si comme de colonnes, piédestaux, épistyles, zoophores, corniches, portes, fenêtres, niches, et telles semblables. Mais depuis me suis délibéré (pour l'enrichissement de ce volume) de démontrer diverses faces ou visages d'édifices, comme temples, maisons, palais, *etc.* Et pour ce que les colonnes étant en bas assises sur le fond, sont bien à priser, nonobstant advient souventes fois qu'on n'a les colonnes si grosses <i> longues comme bien l'on désirerait, à l'occasion de quoi est convenable de mettre les piédestaux dessous icelles. Pour ce ai je fait cette séquente ordonnance. La proportion de laquelle sera que le jour sera doublée en hauteur. Le pilastre avec l'arcure tient d'icelle largeur une douzième partie. La colonne encore une fois si épaisse, l'entrecolonne la moitié de la largeur dudit jour, la largeur des niches deux colonnes de grosseur, et 4 en hauteur. Le piédestal haut de 4 grosseurs de colonnes, sa largeur, et reste comme devant est dit. La colonne, base et chapiteau, sera en hauteur de 9 parties. L'épistyle la hauteur de demi-colonne, pareillement chacun triglyphe de telle largeur, et 2 fois aussi haut, avec leur chapiteau. Iceux triglyphes mis en telle sorte comme tu vois, la couronne avec l<e> reste fera on comme ci-devant en fait mention. La hauteur du pignon monte un peu hors d'écriture Vitruve. Mais toutefois j'en ai vu aux antiques d'aussi haut et plus : il est fait de sixième partie de la longueur de la couronne. Les acrotères seront large<s> et haut<s> comme la colonne est en haut, sans corniche, et le moyen la sixième part plus haut, et n'est chose vicieuse, si la colonne est de neuf parts, car elle est emmurée.

[Illustration]

f. 25

De cette conséquente figure peut l'expert architect<e> user en diverses choses, et la peut transmuier selon les accidents qu<i> survenir lui peuvent ; elle pourrait pareillement duire à ornement de peinture sur quelque autel, comme l'on use journallement au pays d'Italie en diverses places. Pour un arc triomphal pourrait aussi icelle servir, entendu qu'il conviendrait ôter le basement du milieu. Semblablement pourrait on d'icelle enrichir une porte, sans les ailes des côtés, et de la même aussi aucune<s> fois pour décoration d'une fenêtre, ou d'un nichet, ou tabernacle, ou de telles semblables choses. De laquelle la proportion se fera en cette sorte, que la largeur du jour se partira en cinq parties, et l'une d'icelle<s> sera la grosseur de la colonne en bas. La fasce de dessous courant à l'entour sera d'une demi-grosseur de colonne, la hauteur du jour



sera de sept grosseurs d'icelle, et ainsi son base et chapiteau ensemble d'une grosseur de colonne, sera là dessus dit de huit mesures en hauteur. Le piédestal soit trois grosseurs de colonne en hauteur, et la largeur pareille au plinthe de dessous la colonne. Les entrecolonnes des côtés seront chacune en largeur d'une grosseur d'icelle colonne, et à l'anglet sera mise une quatrième partie de colonne. Les ailes des côtés là où les nichets viennent, soient chacune d'une colonne et demie, et les nichets large d'une colonne et trois en hauteur. L'architrave aura la demi-grosseur, et le triglyphe autant en largeur, mais sa hauteur sans le chapiteau sera un carré parfait y ajoutant deux tiers partie, et mettant les triglyphes au dextre et senestre côté droitement sur la colonne, et entre deux encore quatre triglyphes et cinq métopes, la distribution viendra juste, moyennant que les espaces soient mises en carrure. La couronne et le frontispice, et tous les autres membres, tant dessus que dessous, se feront en la manière devant dite. Et pour ce que les triglyphes des anglets ne correspondent aux écritures de Vitruve, néanmoins je l'ai vu aux antiques sur les coins assis. Ceci toutefois se fera au plaisir des architect<e>s d'ainsi les faire ou non. Et combien que n'avais intention aucune en ce quatrième livre de traiter ni mettre aucunes plates formes, vu qu'aux autres livres en mentionnerai. Nonobstant à telles monstrations qu'elles seront difficiles et pesantes à entendre, mettrai toujours auprès son plat ou iconographie pour plus grande satisfaction.

[Illustration]

[f. 25v°

Illustration]

f. 26

Prenez que les Antiques (autant que voir l'on peut) après avoir mis l'architrave ou épistyle sur les rondes colonnes, n'ont posé dessus icelui sinon le fastige, usant de telle ordonnance seulement à temples, et non à autres édifices. Toutefois ne veux laisser à faire aucune manière de maison sans arcure. Car si nous voulons faire arcures avec leurs piliers carrés, et là devant colonnes rondes pour plus grand ornement, et désirant une galerie de lumière plantureuse, les piliers avec leurs arcures obscurciraient fort icelle. Et si nous voulons mettre l'arcure seulement sur la colonne ronde, icelle œuvre se trouvera fausse. Parce que les coins des arcures passeraient le corps ou rond de la colonne. Et pourtant non particulièrement de cet ordre, mais par conséquence des autres, je prétends de faire aucunes maisons et autres édifices sans arc. Cette présente se fera donc en sorte telle que la plus grande entrecolonne soit de quatre grosseurs de colonne, et les petites d'une colonne et demie. La hauteur des colonnes seront chacune de neuf grosseurs, avec bases et chapiteaux : l'architrave, frise et corniche, *etc.* seront fait<s> selon la vieille règle. La largeur des fenêtres soit de deux grosseurs de colonne. La hauteur d'icelles en carrure et deux tiers, et leurs pilastres de la sixième partie du jour, ayant leur corniche dessus accordant aux chapiteaux des colonnes. L'huis sera large de trois colonnes et sept de hauteur, ainsi viendra le jour des fenêtres et des huis d'égale hauteur. Les triglyphes et métopes seront compartis en telle sorte comme l'on aperçoit. La deuxième ordre sera plus petite ou courte la quatrième partie (selon la doctrine de Vitruve) et par ainsi seront architrave, frise et corniche, aussi moindre<s> de la quatrième partie. Les fenêtres avec leurs pilastres seront large<s> comme celles de dessous. Les ornements des nichets seront en perpendiculaire (*sic*) à la colonne, et ainsi sera le creux desdits nichets large autant que les entrecolonnes. Leurs hauteurs seront chacune de deux carrés et demi. La troisième ordre sera la quatrième partie plus bas ou moindre que la deuxième. L'architrave, frise, corniche, à l'avenant, mais le tout ensemble compartis en trois, une sera pour l'architrave, l'autre pour la frise avec les mutules, ou modillons, et la tierce pour la corniche. Quant à ces particuliers mesures les trouverez ci-après en l'ordre composite. Les fenêtres de la dernière ordre seront aussi semblable<s> à celles de dessous. Mais les nichets seront la quatrième partie moindre que les autres. Leurs hauteurs de deux carrés et demi. L<e> reste trouverez vous légèrement.

[Illustration]

[f. 26v°

Illustration]

f. 27

Combien qu'en l'ordre thuscane en la figure 13 j'ai démontré une semblable invention, néanmoins en cette présente y a différence, parce que cette loge ou galerie veut être voûtée en rondeur ; et là où sont les arcs, appartient être voûte en croisures, si comme au plan l'on peut apercevoir. Et pour ce que les côtés des colonnes sont toujours oppressés et poussés, par icelles ne pourraient contretenir, par quoi sera nécessaire de poser sur les colonnes aucunes clefs de fer, ainsi qu'on voit en la plate forme, et icelles de métal seront tant plus durables. La proportion de cette face se fera en telle sorte que la plus grande entrecolonne sera de quatre grosseurs de colonne, et la plus petite de deux grosseurs. La hauteur des colonnes avec base et chapiteau aura sept grosseurs. L'épistyle de trois quarts de grosseur de colonne, sur lequel sera fait un demi-cercle, lequel au front d'icelui sera d'une demi-grosseur de colonne. Sur les arcures pose on la couronne de la hauteur de l'épistyle. Entre les deux arcs soit fait une manière de fenêtre, de la largeur que les entrecolonnes en bas seront, et la petite moulure ou bord de la largeur de celle de l'arcure. Le cavet ou trochile avec l'échine étant sur les fenêtres une partie membres de la corniche sailliront toutefois quelque peu par dessus icelles fenêtres, et ce pour enrichissement d'icelles. La largeur de l'huis sera de deux colonnes et un quart. Le pilastre ou antipagmente aura la sixième partie du jour ; la hauteur du jour suivra le supercile jusques au dessous du chapiteau de la colonne, laquelle forme de chapiteaux suivront la corniche de dessus les huis et fenêtres. Les fenêtres, à savoir le jour, auront en largeur deux grosseurs de colonne, mais cette grosseur en cet endroit sera prise en haut. La hauteur du jour sera un carré et demi. Les nichets seront de la même hauteur. L'ordre de dessus, ou deuxième étage, ainsi que nommer le voulons, sera plus courte et moindre la quatrième partie, divisée en cette manière : que le paraxette nommé de Vitruve podium, sera d'une grosseur de colonne et demie de hauteur ; l<e> reste se partit en cinq, l'une d'icelles sera l'architrave, frise et corniche. Les nichets avec les ornements, viendront en perpendiculaire dessus les fenêtres entre les arcs, et de la largeur être fait cinq égales parties, les deux auront les colonnes, l<e> reste sera pour les nichets avec les pilastres. La corniche dessus lesdits nichets tiendra autant si comme la largeur d'une d'icelle colonne, et la base d'une demi-largeur. Les fenêtres entre les nichets seront en jour la quatrième partie moindre que celle de l'huis, et de double hauteur. Mais d<u> des ornements (pour ce que cette œuvre est un petit mêlé) l'on trouvera au ionique, et par le corinthien plus ample déclaration. Les triglyphes en cette composition, entre l'une et l'autre, n'auront leurs métopes parfaitement carrées, à cause que j'ai voulu poser sur chacune fenêtre et nichet trois triglyphes, ainsi que l'on peut apercevoir en la présente figure. Et si y reste aucune autre mesure, toujours m'en rapporte à la règle premier donnée.

[Illustration]

[f. 27v°

Illustration]

f. 28

Et pour ce que telle fois quelqu'un voudra avoir fait une loge tout par arcure, et ainsi comme devant avons mentionné, être chose confuse de mettre arcures sur ronds piliers, pourtant y peut on bien mettre pilier ou colonnes carrées, avec bases et chapiteaux, comme les autres. Et toutefois que cette figure démontre une maison entière, laquelle semble trop petite pour quelqu'un ayant place spacieuse, à celle raison l'on la pourrait étendre et rallonger de 5 ou aucunes fois de 7 arcures. Laquelle division se fera que chacune entrecolonne soit de 4 grosseurs. La hauteur des colonnes avec bases et chapiteaux soit de six parts, et dessus icelles les arcures mises larges devant d'une demi-colonne ; l'ouverture viendra d'une double proportion. Dessus les arcures pose l'on l'architrave, frise et corniche ; la hauteur de tout sera de 2 grosseurs de colonne. Et parti iceux membres 3 et demie égales portions, une sera l'architrave, une et demie pour la frise, et une pour la corniche. Et quant aux autres membres, l'on ensuivra la règle préterite. L'huis sera 2 colonnes de large, le pilastre de la sixième partie du jour, mais la corniche de dessus ledit huis et fenêtres tiendront égale forme et hauteur du chapiteau. Les fenêtres seront larges d'une

colonne et demie et leur hauteur ou longueur soit prise en diagonale. Les colonnes angulaires seront en largeur semblables aux autres, mais leurs hauteurs seront de 8 parties et demie. La deuxième ordre de dessus sera la quatrième partie moindre ; les colonnes angulaires avec architrave, frise et corniche soient diminuées à l'advenant ; les fenêtres de dessus les arcs avec les pilastres, seront larges comme celles de dessous, mais leur hauteur de 2 carrés. La frise et corniche d'icelles sera large comme son pilastre ou supercile. Les petites fenêtres de dessus, sont faites pour 2 raisons : la première pour ce que si l'étage est si haute comme par dehors se démontre, la chambre et aussi la voussure ou ciel sera tant plus clair ; l'autre raison est que si l'on voulait pour aisément y ajouter quelque chambre pendante, pourraient icelles fenêtres servir de lumière. La troisième ordre ou étage sera moindre que la seconde la quatrième partie ; et puis après icelle divisée en 5 desquelles l'une sera pour l'architrave, frise et corniche ; iceux membres départis en 3 égales portions, l'une sera l'architrave, l'autre la frise, et la tierce la corniche. En la frise seront compartis les mutules ou modillons, ainsi comme l'on aperçoit. Les jours des fenêtres seront comme des autres, mais elles seront la douzième partie plus haut parce qu'elles sont plus éloignées de la vue. Les pilastres, frises et corniches seront semblables aux autres. Les frontispices et arcures se feront si comme aux huis de l'ordre dorique est mentionné. Et pour enrichissement aussi pour poser et adjoindre une ordre encore au dessus, l'on y peut mettre ces acrotères ou petits pilastres, et de ceux qui le mieux dureront pourra on prendre à servir de trou de fumée. Les espaces d'entre les fenêtres qui demeurent blanches, sont laissées pour y peindre, selon le vouloir de l'architecte, et du patron du logis. Et pour plus ferme assurance de la fabrique sera bon d'y mettre aucunes clefs de fer. Pour le moins au travers de la galerie ou loge, comme dit est.

[Illustration]

[f. 28v°

Illustration]

f. 29

En la noble cité de Venise, pour ce qu'ils sont fort étroitement logés, à cause du grand nombre de peuple, leur convient choisir et chercher leurs jours où ils peuvent, à l'occasion de quoi leur fabrique est fort différent à ceux des italiens. Néanmoins comme voir le pouvez l'on leur peut donner jour assez, en observant l'antique, de quoi les divisions seront telles que l'on partira la largeur d'un arcure en 2 parts et demie : une part sera pour les pilastres (compris la colonne) desquels la grosseur sera de la moitié, et les colonnes rondes autant au cas pareille. La hauteur des arcures seront chacune d'un carré, et deux tiers ; on les peut semblablement faire de 2 largeurs en hauteur, l'autre reste à l'advenant. Les chapiteaux ou impostes sous les arcures seront d'une demi-grosseur de colonne, en soi servant du même comme ci-devant est démontré au Théâtre de Marcellus. La porte sous la galerie sera en largeur de trois grosseurs de colonne et la hauteur un carré avec deux tiers ; le pilastre ou antipagmente sera de la huitième partie du jour d'icelle porte, la couronne s'accordera aux chapiteaux. Mais adjoignant dessus la sime, l'on fera le fastige ainsi que dit est, et au dessus d'icelui l'on peut donner plus ou moins de jour selon l'opportunité de la fabrique. Et si icelle édifice est en quelque lieu ou place ouvert et fréquente, l'on y peut aux côtés ajouter boutiques, ainsi comme on voit en la présente, correspondant au résidu de la fabrique. Dessus les colonnes est mise l'épistyle en hauteur d'une demi-grosseur de colonne, la largeur des triglyphes autant pareillement ; la hauteur d'iceux se partagera en sorte que les espaces d'entre deux se trouvent carrées, et l'autre reste sera la dite hauteur desdits triglyphes. Sur iceux pose on la corniche, d'une sixième part plus haute que l'épistyle. Des particulières distributions se fera en observant la règle prétérite. L'ordre de dessus sera la quatrième partie moindre, en faisant sous chacun base des piliers un plinthe de telle hauteur comme la saillie de la corniche pourra supporter, et ainsi sera l'autre reste parti en cinq : une d'icelle sera l'architrave, frise et corniche. Lesquels (comme dit est) seront partis en trois. Les colonnes soutenant l'architrave seront de neuf mesures en hauteur. Les moindres colonnes soutenant les arcures seront plus délicates que les autres la troisième partie. L'espace du milieu

dessous les arcs seront deux fois plus larges que celles des côtés. Par ainsi donc les corniches qui soutiennent les arcures posées sur les colonnes, et après avoir fait le demi-cercle jusques au dessous de l'architrave, pareillement les yeux des côtés, se trouvera très claire; et où il appartiendra aucune chambre, l'on pourra serrer le jour du milieu, et ceux des côtés serviront de fenêtres, ce néanmoins l'ordonnance de dehors demeurera, et aussi par dedans ne sera corrompu, car le lieu clos sera pour cheminées, lesquelles on dit devoir être toujours faites entre deux fenêtres proportionnées à la face de l'homme, si comme étant les fenêtres les yeux pour la lumière, et la cheminée représentant le nez, lequel reçoit toujours la lumière.

[Illustration]

[f. 29v°

Illustration]

f. 30

Pour diviser la présente face, comme il dit (car autre prologue n'en fait il) partira on sa latitude en quatorze, et une de ces divisions sera pour une colonne, l'intercolonne du milieu sera de six parts, les autres seront chacune de trois parts; les fenêtres tiendront une colonne et demie, leurs hauteurs seront de deux carrés et demi, les pilastres d'une sixième partie du jour, les fenêtres du premier ordre soient de semblables largeur, celles de dessous seront d'un carré parfait, et les autres de dessus icelles d'un carré et demi. La largeur de la porte sera de cinq grosseurs de colonne, à celle fin que les colonnes aient leur fondement solide et ferme. La hauteur d'icelle porte est d'un carré et deux tiers. Mais les penants avec l'<e> reste voit on assez en la figure. Depuis en bas sous l'arcure de la porte jusque dessus la fasce seront deux grosseurs de colonne. Et obstant que toutes autres ordres sur ordres veulent et requièrent être raccourcies de la quatrième partie, en cet endroit (par mon avis) pour ce que la compartition des colonnes commence dessus cette œuvre rustique et massif, et aussi entendu que le massif ne contient trop grande place, et que pareillement est suffisamment fort, appartient d'être de la même hauteur. Dessus la première ordre donc fera on un podium ou appuiement, d'une grosseur et demie de colonne en hauteur, sur lequel l'on posera les colonnes en tel ordre comme dessus est dit. La hauteur d'icelles sans le podium se partira en cinq, de quoi les quatre seront pour les colonnes, et l'autre partie pour leurs ornements, de quoi les triglyphes seront compartis ainsi que l'on voit, observant la règle devant dite. L'espace du mitan soit ainsi divisée, que les petites colonnes soient d'une demi-grosseur des grandes, et l'entrecolonne du milieu soit double en largeur de celle des côtés. Lesquelles seront égales aux yeux des fenêtres, dessus icelles pour plus grande lumière fera on des yeux ou petits ronds, et dessus les petites espaces pareillement, tels petits fenestrets ainsi que l'on voit en la présente, où pour accompagnement y peut on faire aussi des yeux. Et néanmoins s'il reste encore aucunes particulières divisions, l'on les cherchera toujours plus avant. La tierce ordre avec tous ces membres sera pareillement de moindre statue la quatrième partie, mais les fenêtres seront larges comme celles de dessous, et semblablement aussi leurs hauteurs. Toutes les autres choses se peuvent facilement trouver au compas. L'élévation du milieu sans le frontispice sera en hauteur de la moitié du troisième ordre. D'<u> reste peut l'architect<e> croître ou diminuer comme il lui plaira.

[Illustration]

[f. 30v°

Illustration]

f. 31

J'ai ci-dérrière démontré en deux manières comme l'on pourra faire les faces ou représentations de maisons à la mode de Venise, mais pour ce qu'en telles faces ils se délectent d'aucunes saillies ou galeries sortant hors des fenêtres, et ceci font ils pour pouvoir plus commodément jouir de la fraîcheur des eaux des canaux. Par quoi la plus grand part des maisons ont leurs faces sur iceux. Pareillement pour les triomphes et fêtes navigables qui souventes fois en icelle ville se font, y joignant et rendant grandes saillies à la vue. Et sont toutefois choses vicieuses, lesquelles n'ont autres supports que des modillons. Considérant aussi que tel œuvre,

n'ayant son assiette ferme et stable, nuit et corrompt le mur, à quoi les Antiques ont bien pourvu, <les>quels n'ont jamais fait telles saillies, sinon celles des corniches. Pourtant je dis, si l'on veut en tels charpentages faire telles œuvres, observant raison, sera besoin que le premier mur soit de telle grosseur qu'il saille autant comme le plat ou allée d'icelle saillie ou galerie appartient, si comme l'on aperçoit au plan ou plate forme. Et pour ce que le mur du mitan saille plus que celui des côtés, si ainsi est qu'on ne le veuille faire si épais, l'on peut faire par dedans un fort arc, qui soutiendra celui du milieu, combien qu'il n'est de grande charge et petite pesanteur. Ce plan s'entend sur l'étage du rustique. Cet ordre donc fait ainsi qu'il est démontré, la compartition de cette face sur l'autre sera que la partie du milieu se fera de trois portions, et les côtés de trois et demie, j'entends dedans mur, comme le plan le démontre. La hauteur de ce deuxième ordre, sera comme celle de dessous, pour la raison dite en la carte passée. Et premier se fera l'appuiement dit podium, d'une raisonnable hauteur pour appuyer, ce qui reste se partira en cinq, une d'icelle sera l'épistyle ou architrave, frise et corniche, iceux départis comme souventes fois est mentionné. La largeur de la partie du milieu soit en cette manière, que l'ouverture avec l'arcure, soit doublée à celles des côtés, et la hauteur de deux carrés. Et ainsi les architraves mises sur les colonnes pour soutènement des arcures, toutes les fenêtres suivront icelle rangée, aussi pour plus grande commodité du jour, et pour ornements seront faits des yeux et des petites fenêtres carrées. Et si les enrichissements de plusieurs choses (pour la dépense) ne se veulent faire de marbre ou autre pierre par peinture les peut on accomplir. La troisième ordre sera aussi la quatrième partie moindre que la seconde, et ainsi aussi chacune partie à l'advenant ensuivant la prétérite règle, et combien que sur le dorique l'on pose le ionique, ce que les Antiques ont fait en moult d'édifices, sa proportion et mesure se trouvera ci-après en l'ordre ionique.

[Illustration]

[f. 31v°

Illustration]

f. 32

Combien que l'architect<e> ait vu plusieurs manières d'inventions en ces choses passées de cette œuvre dorique, et lui duira à se servir de plusieurs ordonnances de cheminées, néanmoins j'en mettrai deux de cet ordre dorique, une moyenne entièrement fermée en dedans mur pour quelque petite chambre ou maison, l'autre pour une place spacieuse sortant du tout hors mur avec ses modillons. Pour ce qu'aucunes fois une petite chambre serait occupée d'une cheminée, par ainsi est besoin de la faire totalement en l'épaisseur du mur, et la hauteur de l'ouverture selon l'opportunité du lieu, et se partira ladite hauteur en quatre parts et demie, l'une sera la largeur du pilastre, mais l'architrave contiendra la moitié. Le filet courant à l'entour sera de la septième partie. Pareillement sont aussi tous les autres filets de même largeur. Les triglyphes et modillons seront une demi-largeur d'architrave, mais leurs hauteurs prendra on en cette manière. Qu'ainsi que les mutules étant sur les pilastres, et l'entredeux, ou métopes d'iceux être compartis qu'ils aient leurs largeurs de celle de l'architrave, néanmoins les espaces ou métopes entre les modillons n'auront point leur carré parfait. Les chapiteaux des mutules et triglyphes seront en hauteur d'une demi-largeur desdites triglyphes. La couronne, sime et cimaise soient en hauteur comme l'architrave, et partis en deux, l'une des parts sera pour la couronne, de l'autre fera on trois divisions, une pour la cimaise avec son filet, les autres deux pour la sime, avec son filet. La projecture de la couronne sera de telle saillie que les espaces d'entre les chapiteaux des triglyphes sous le fond de la couronne viennent en carrure. À celle fin que si on y voulait faire quelque enrichissement comme de roses, elles puissent avoir lieu de proportion. La projecture de la sime, avec son filet ou cimatie, soit en carrure. Et ce qui vient dessus est au vouloir et plaisir de l'architect<e>. Mais si la cheminée est de petite corporance, pour quelque petite étage, l'on fera le pilastre de la septième part, de la hauteur de l'ouverture, et le surplus aussi que dit est.

[f. 32v°

Illustration]

f. 33

La suivante cheminée hors du mur fera on en telle sorte qu'après avoir pris la hauteur et largeur selon le lieu et place convenant, sera telle hauteur commençant au pavé jusques au dessous de l'architrave partie en quatre : l'une baillera on pour l'architrave, frise et corniche, iceux membres partis comme devant est dit. Et combien qu'ils semblent être de plus grande hauteur, ce vient que la vue procède de dessous. La largeur des modillons seront de la septième partie de leurs hauteurs. Les chapiteaux d'une demi-largeur d'iceux, se partissent si comme du chapiteau dorique est ci-devant mentionné. Aucuns y a qui diminuent en bas la largeur de ces dits modillons d'une quatrième part, à cause que les pieds de dessous saillent derechef une quarte partie, et ainsi les plinthes de dessous iceux pieds viennent de telle largeur comme la supérieure partie ; mais si l'on veut faire iceux modillons d'une égale largeur, ce priserais je pour quelque grande œuvre, considérant que la partie inférieure se retire vers le mur, et par être quelque peu éloignée de la vue se rétrécit d'elle même. Et pour ce que la partie tirant la fumée, suit la pyramide, qui ne serait en une œuvre de grande hauteur chose agréable, à celle cause pourra on poser cet ordre sur la première corniche, tant et si haut ou bas comme l'on voudra, ou selon la qualité du lieu. Cette manière de cheminée peut on tenir en grande forme, néanmoins s<i> on la veut faire de petite corpulence, l'on divisera sa hauteur depuis le bas, jusques à l'architrave en cinq parties, de quoi l'une sera pour la corniche, et la largeur des modillons d'une neuvième part de leur hauteur, les chapiteaux chacun d'une moitié de leurs largeurs. Par ainsi en cette forme moyenne se trouvera plus gracieuse et plaisante. Et ce dis je par expérience parce que j'ai tenu en aucunes cheminées cette grosse mesure en petite forme, lesquelles se trouvent encore trop grandes.

FIN DE L'ORDRE DORIQUE.

[f. 33v°

Illustration]

f. 34

## De l'ordre ionique avec ses ornements.

### CHAP. VII.

De cette œuvre ionique traite Vitruve au quatrième livre, chap. premier. Et ainsi comme dit est, les Antiques prenaient icelle de forme féminine, et la dédièrent à Diane, Apollon, et à Bacchus, *etc.* Mais entre nous chrétiens ayant à faire quelque temple d'icelle ordre, nous les dédierons à quelques saints ou saintes, quels en leur vivant ont été de corpulence, entre le robuste et délicat. Pareillement en communs ouvrages, si ainsi est que ce soit pour aucun homme docte, coi, non robuste, ni aussi trop délicat, à iceux duira cet ordre ou manière.

Or venons aux mesures. La colonne ionique avec base et chapiteau pour une règle commune se fera de 8 mesures. Combien que Vitruve l'a écrit de huit et demie. Selon l'opportunité la pourra on faire aussi de neuf ou plus, selon les lieux et qualités des édifices. Mais celle comme j'ai dit, se fera de huit parties, l'une desquelles sera la grosseur d'en bas : et par ainsi sera la base d'icelle d'une demi-grosseur. Laquelle base écrit Vitruve fort diligemment au 3<sup>e</sup> chap. du III<sup>e</sup> livre en telle manière, que la prédite base soit d'une demi-grosseur de colonne. Le plinthe d'icelle soit de la troisième partie. D<u> reste s'en fera sept parties. Les trois d'icelles seront pour le tore : et les quatre pour les deux trochiles, avec leurs astragales et filets : et que chacun trochile ait son astragale. Les astragales seront de l'huitième partie du trochile, et les filets de la moitié d'iceux. Et combien que chacune scotie ou trochile avec leurs appartenances soient d'une égale hauteur : toutefois se montrera celle d'en bas plus haute, car sa projecture viendra glisser jusques au bout du plinthe. La projecture duquel plinthe aura à chacun côté l'huitième et sixième partie de la grosseur de la colonne. Par ainsi contiendra ledit plinthe à tous côtés la quatrième et huitième partie plus que la grosseur de ladite colonne. Et pour ce que le filet (de Vitruve appelé supercile, de notre auteur outrepassé) est occupé de si puissant tore : me semble être chose raisonnable, qu'icelui filet soit encore une fois aussi grand que les autres, toujours observant en tous les membres telle discrétion, comme dit est au dorique.

[Illustration]

[f. 34v<sup>o</sup>]

Pour ce que cette base ionique, décrit de Vitruve, ne contente la plus grande partie. Pour cause que le tore est fort matériel, et les astragales fort petits dessous tel gros membre, selon le jugement de plusieurs savants et doctes, lesquels ont pour telles affaires souventes fois disputés. Par quoi avec révérence et grand regard à tel auteur, en formerai ici un à mon opinion et semblant. Le plinthe donc être ainsi fait comme dit est, l'icelle reste se divise en trois parties, l'une donnera on au tore, le surplus sous le tore sera parti en six, une d'icelle sera pour un astragale, et son filet de la moitié. Le supercile ou filet étant sous le tore, soit aussi large comme l'astragale : l'icelle reste est pour le trochile. L'autre troisième partie restante, se partira aussi en six, l'une pour l'astragale : une moitié pour son filet, et autant pour celui de dessous. L'icelle reste est pour le trochile sortant dessous, ainsi que dit est.

[Illustration]

Le chapiteau ionique se fera en cette manière, que sa hauteur soit d'une troisième partie de grosseur de la colonne, et le front de l'abaque large une grosseur de colonne y ajoutant la dix huitième partie, qui contiendra en tout dix neuf mesures, mais retire une d'icelle mesure et demie, à chacun des côtés, là se prendra la ligne appelée cathète, laquelle contiendra neuf mesures et demie, ce viendra à la mite de la largeur du chapiteau, une partie et demie seront pour l'abaque, desquels coins peut on choisir et faire selon celui du dextre ou senestre, car tous deux sont antiques, les huit parties pendant sous l'abaque, seront pour les volutes. Et pour ce que serait chose fort pénible de mettre ou démontrer en cette petite figure, principalement en l'œil les nombres, à celle raison en cette carte suivante mettrai en grand plus ample démonstration, et là auprès aussi la manière des distributions des gueules ou canaux de la colonne, et avec ce la figure des côtés des volutes et chapiteaux. Et si la colonne est de quinze pieds en bas, sera en haut diminuée la sixième partie, en sorte et manière comme dit est à la thuscane : et si elle est de xv pieds en sus, lisez Vitruve au troisième livre chap. deuxième.

f. 35

[Illustration]

Quand donc le corps de ce chapiteau ionique est parfait, si reste il encore décrire ici des volutes, lesquelles seront faites sur la ligne nommée cathète : et après avoir laissé de dessous l'abaque tirant en bas quatre mesures, la cinquième sera pour l'œil, et ainsi demeurera depuis l'œil en bas encore trois, qui feront les huit parties, ainsi que dit est. Ledit œil sera divisé en six, et en dedans icelui marqués les nombres comme l'on peut apercevoir, et ainsi posera on le pied du compas sur le point un, et l'autre pied à ladite ligne cathète dessous l'abaque circuyant en bas jusques à ladite ligne sur l'huitième partie, et laissant le pied du compas sur icelle ligne, en mettant l'autre pied sur le point deux, et tournez derechef en montant jusques à la cathète, et tenez là aussi le pied dudit compas, et rasseyez l'autre sur le point trois, tournez derechef en bas jusques à ladite cathète. Et tenant aussi là votre pied, et ramenant l'autre jusques au point quatre, et puis de là circuyant en montant jusques à ladite cathète, et là acréant ledit votre pied de compas, en posant l'autre sur le point cinq, et ainsi circulant à l'entour fait on a six. Et à la fin parvient à fermer et clore votre œil, auquel si l'on veut, peut on faire une rose. Quant aux autres particuliers membres peut on facilement trouver au compas. Les gueules ou stries des colonnes, quelles l'on appelle canaux, seront en nombre de vingt et quatre, et l'une d'icelle divisera on en cinq, desquelles les quatre demeureront pour lesdites gueules ou canaux : la cinquième sera le plat ou filet, appelé *strix* de Vitruve, et depuis l'un des cantons desdits plats jusques à l'autre l'on tirera une ligne, et le mitan sera le centre de la cavure. Mais si aucunes fois on voulait faire une colonne délicate, sembler être matérielle, y convient faire vingt huit stries ou gueules. L'abaque de ce chapiteau est sur les côtés aussi large comme devant, lequel côté est proportionné après celui devant dit. Lecteur discret j'ai tiré ces volutes ici selon ma simplicité, à cause que le texte de Vitruve est fort obscur et pesant à entendre, et que plus est, promettant le même auteur, la figure de cette volute au dernier livre, ensemble autres belles choses, lequel livre n'est à trouver.

[f. 35v<sup>o</sup>]

[Illustration]

f. 36

Ci-derrrière ai démontré selon le texte de Vitruve du chapiteau ionique, autant qu'est en ma possibilité de l'entendre. Maintenant démontrerai comme d'aucuns romains antiques seront faits. Le chapiteau M. est encore au Théâtre Marcellus, duquel mettrai aucunes mesures générales. Le front de l'abaque est semblable à la grosseur de la colonne en bas. Les volutes saillent dehors la sixième part de l'abaque, et pendent jusques à la moitié. La hauteur du chapiteau est la troisième part de la colonne en bas. Mais pour ce que tels chapiteaux semblaient être d'aucuns architect<e>s sobrement enrichis, y ont ajouté une frise, si comme l'on peut apercevoir au chapiteau P. faisant la hauteur du chapiteau de deux tiers de grosseurs de la colonne en bas. Lequel chapiteau l'on peut voir pour le jourd'hui en Rome, avec plusieurs autres semblables.

[Illustration]

Et pour ce qu'aucunes fois pourrait à l'architect<e> échoir de faire quelque clôtures carrées avec chapiteaux ioniques, en quoi sont été (*sic*) aucuns architect<e>s défailants en la position des volutes, et pour résister à cette erreur, lui sera besoin de faire les chapiteaux angulaires, si comme en cette plate forme l'on peut apercevoir, et de tel chapiteau fut un trouvé en Rome, lequel à plusieurs fit imaginer et ne savaient comprendre à quelle intention icelui pouvait être fait, et pour résolution fut appelé le chapiteau de confusion, toutefois à la parfin après plusieurs disputations fut conclu qu'il avait servi au coin d'une galerie, sériant l'ordre des colonnes signées, par A. Et si l'on a à poser colonnes plates au coin d'un mur, afin que le front des volutes viennent aux deux côtés égales, les peut on faire ainsi que ci-dessous est démontré en la plate forme B.

[Illustration]

[f. 36v<sup>o</sup>]

L'épistyle ou architrave est ainsi à former, que si la colonne est de douze pieds jusques à quinze de hauteur, l'architrave sera d'une demi-grosseur de colonne : si elle est de quinze à vingt pieds de hauteur, icelle colonne se partira en treize, et l'une sera la hauteur de l'architrave : et de vingt cinq à trente pieds l'on fera ledit architrave d'une douzième partie d'icelle hauteur : et de vingt à xxv. pieds, sera icelle compartie en douze et demie, et l'une baillera on à l'architrave. Et tant plus sera la colonne de longueur, à l'advenant se rallongera ledit architrave, car de tant plus qu'une chose s'éloigne de la vue, et tant moins se montre en grandeur. L'architrave donc être faite de sa hauteur raisonnable et parti en sept, l'une sera la cimaise, et sa projecture de même : et ce qu'il reste partira on en douze égales parties, les trois donnera on à la première fasce : quatre à la seconde, et les cinq pour la troisième. La grosseur dudit architrave sera en la partie de dessous, comme la colonne est en la supériorité de son tronc, et la grosseur du dessus dite sera en la partie d'en haut, comme le tronc de sa colonne en bas. Le zoophore ou frise aura sa mesure selon la qualité de l'œuvre : car se on y veut mettre quelque sculpture ou taille se fera icelle la quatrième partie plus haute que l'architrave. Mais si on la fait sans entretailures, elle sera la quatrième partie moindre. Sur la frise posera on sa cimaise et soit de la septième part de la dite frise : et sa projecture de la même. Dessus la cimaise pose on le dentille ou dentelle, de telle hauteur comme la fasce du milieu, et sa saillie autant que sa hauteur. La largeur d'iceux dentilles soit double en hauteur, les entredeux ou creux des dessus dits seront moindre la troisième partie : la cimaise contient du dentille la sixième partie. La couronne avec sa cimaise comprendra la hauteur de la fasce du mitan : et la projecture d'icelle couronne avec le dentille tiendront ensemble, autant comme la hauteur de la frise avec sa cimatie. La sime sera l'huitième partie plus haute que la couronne : son filet sera de la sixième partie, et sa projecture comme la hauteur. Et ainsi toutes corniches excepté la couronne (comme dit notre auteur) se montreront toujours bien, ayant leurs projectures comme leurs hauteurs.

[Illustration]

f. 37

[Illustration]



Et pour ce que les ouvrages de Rome se trouvent moult diverses des écritures de Vitruve, à cette cause je formerai une autre colonne et dessus icelle son architrave, frise et corniche, contenant ensemble une quatrième partie de la longueur d'icelle colonne. Laquelle quatrième partie divisée en dix, les trois seront pour l'architrave départi en la manière devant dite, trois autres parts seront pour la frise curve, et les quatre pour la corniche, laquelle divisée en six, l'une sera pour le dentille, un autre pour la cimaise soutenant les mutules ou modillons, et deux donnera on auxdits mutules, une pour la couronne, et la dernière à la sima. La projecture du tout sera pour le moins comme sa hauteur. Et telle semblable corniche fut trouvée en Rome à Santa Sabina, en un ordre ionique.

Et si aucunes fois était nécessaire élever la colonne sans contrainte ou nécessité d'aucunes choses à l'entour, par ainsi sera la proportion de ce piédestal, que son front ou devant soit pareil au plinthe du bas de la colonne. La hauteur du plat sera d'un carré et demi, lequel divisé en six, l'une d'icelles ajoutera on pour la corniche de dessus, et une autre au bas de dessous, que contiendra le tout ensemble huit mesures. Et par ainsi viendra ledit piédestal proportionné à la colonne aussi de huit mesures, le tout s'entend toujours en général, laissant souvent plusieurs choses au vouloir de l'architect<e>.

[f. 37v<sup>o</sup>]

Par la grande différence que je trouve es choses de Rome, à celles que Vitruve décrit, j'ai voulu démontrer aucunes des plus évidentes et connues, lesquelles encore pour le présent une partie se voiton (*sic*) en œuvre. La corniche, frise et architrave, signée par T, est au Théâtre de Marcellus, en l'ordre ionique sur l'œuvre dorique. Le pilastre avec son base dessus, marqué par T, est au même ordre sous la colonne ionique. La corniche pour imposte d'un arc, signé par T, est aussi en celui ordre, et soutient l'arcure. La corniche avec les mutules marquée p<a>r A, fut trouvée à Saint Adrien et Saint Laurent à Rome. L'architrave signée de F, fut trouvé « Nel Friulle », lequel architrave à cause qu'il a ses trois fascas sans astragale le juge être ionique. Quant aux mesures de ces présentes n'en fais mention. Car par grande diligence j'ai transporté du grand au petit, lesquelles mesures sont faciles à trouver par le compas.

[Illustration]

f. 38

Combien que le thiromate ionique (qui est l'huis) décrit de Vitruve à mon semblant ne vient à être proportionné, correspondant à l'édifice combien appartiendrait, pour ce ne laisserai je à en traiter autant que j'en puis entendre. À cette raison je dis que le texte de Vitruve s'en rapporte, quant à la hauteur du jour, au thiromatum ou l'huis dorique. C'est (comme dit est) que depuis le pavement jusques au<x> « lacunarii », se fera 3 divisions et demie, et où la croix est s'entend « lacunarii », les 2 parties d'icelles sera pour la hauteur du jour, de quoi la couronne demeure fort puissante, comme celle aussi du dorique. Mais il ensuit encore un autre erreur, c'est que de faire la porte ou huis de cinq parties en hauteur, et mettant 3 d'icelles en bas, ainsi que le texte de Vitruve fait mention, en rétrécissant au supérieur comme au dorique. Par ce je trouve la latitude d'icelle venant plus large que l'entrecolonne du mitan, faisant un temple de 4 colonnes, de telles mesures que Vitruve au III<sup>e</sup> livre préécrit, comme j'ai ci-dessous mis par figure. À celle fin qu'on voit la correspondance de cet huis à leur temple, lequel à mon semblant ne concorde, et ce pour cause, car si la porte ou huis de dorique, duquel l'ordre des colonnes sont de plus basses statures que celles de ionique est de deux carrés et quelque petit surplus, je dis que l'huis de ionique duquel les colonnes sont plus hautes, appartient aussi le jour d'icelui être à l'advenant de plus grande hauteur que de celui du dorique. Néanmoins il en a moins selon Vitruve, lequel dit, cinq mesures en hauteur et trois de largeur, toutefois le tout soit dit en révérence d'un si grand auteur. Nonobstant en prenant les parties de Vitruve, qui mieux viendront à propos, formerai une autre figure ci de côté sans rétrécissement de la part d'en haut. Ceux qui à leur désir voudront diminuer, tiennent l'ordre de l'huis dorique.

[Illustration]

[f. 38v<sup>o</sup>]

Je dis que le jour de cet huis pour le moins sera de deux carrés en hauteur. L'antipagmente ou pilastre tiendra d'icelle hauteur la douzième partie, fait en la manière comme est dit de l'épistyle ionique, et lui sera adjoint les astragales ainsi qu'en la figure F, est démontré. La frise dessus le supercile si on la veut entretenir sera une quatrième partie plus haute que ledit supercile, et si on la laisse unie, sera un quart moindre. La couronne avec les autres membres sera de hauteur semblable au supercile, si comme en la figure F. Les ancones ou prothirides, qu'on dit cartelles seront au supérieur de telle largeur que le pilastre, mais l'inférieure partie venant amortir ou rasibu de la hauteur du jour, seront rétrécie la quatrième partie, desquelles les feuilles pendent, comme l'on voit en la figure. Cette partie du cercle étant en lieu du fastige, sa hauteur se fera, que posant l'une des pieds du compas sur le coin de la sime en la supérieure partie, et l'autre pied sur l'autre coin, et de l'un desdits pieds tombant en bas jusque sur le point de la croix, et puis de l'autre pied tirer la ligne circulaire, qui sera la hauteur d'icelle partie. Laquelle manière de fastige quant à le ainsi faire ou non, toujours reposera au bon semblant et vouloir des architect<sup>e</sup>s. Cette présente pourrait aussi servir à fenêtres ou autres ornements.

[Illustration]

f. 39

De cette porte sera mis le jour en double proportion, c'est de deux carrés : le plat des pilastres aura l'huitième partie de la largeur du jour, et la colonne deux fois aussi grosse, laquelle sera rétrécie en la supérieure partie la sixième part. Sa hauteur avec base et chapiteau sera de neuf grosseurs, observe les mesures devant dites. Et combien qu'icelles colonnes tiennent quelque peu plus que la prédite règle, n'est pourtant chose à mépriser, parce que les deux tiers seulement sortent du mur, et aussi ne supportant nul grand poids sinon le frontispice. Pareillement ladite colonne outrepassant les 9 mesures par aucuns accidents ne serait nullement à blâmer, car seulement est elle mise pour décoration et ornement, et voyant aussi qu'elle est liée en dedans mur. La hauteur de l'épistyle soit comme celle du supercile. Si la frise s'entretaille, on la fera de plus grande hauteur ainsi que dit est : demeure elle sans taille, tant plus sera base. La corniche sera haute comme l'épistyle ou architrave, et de l'autre reste des membres l'on en fera ainsi que dit est au commencement de cet ordre. Le frontispice sera au vouloir des architect<sup>e</sup>s de le faire en hauteur plus ou moins par aucunes des règles ci-devant données. Et de cette invention se peut servir l'architect<sup>e</sup> en plusieurs et diverses choses. Pareillement l'on peut faire hausser et élargir le jour, selon l'opportunité et nécessité, mais si n'est à ce contraint, je priserais tenir cette manière.

[Illustration]

[f. 39v<sup>o</sup>]

Combien que j'ai joint cette présente avec l'ordre thuscane, et non seulement en plusieurs places appliquée à la thuscane, mais pareillement mêlée avec le dorique, par quoi j'ai pensé aussi de le mettre au ionique. Néanmoins icelle n'est à faire en toutes édifices qui sont formées de l'ordre ionique sinon par bon propos, et raisonnable. Comme pourrait être hors sur les champs ou villages, cet ordre ne serait à mépriser. Semblablement en une ville pour un édifice d'un homme lettré, ou marchand se pourra comporter. Mais en quelle place qu'on la voudra faire, et en manière d'une saillie ou galerie, poser cet ordre dessus, si comme l'on aperçoit ci-dessous en cette plate forme. La proportion de cette œuvre sera, que la hauteur du jour jusques au dessous de l'arcure soit de deux carrés. Et le pilastre l'huitième partie de la largeur du jour. La colonne contient d'icelle largeur la quatrième partie, mais sa hauteur avec base et chapiteau sera de neuf grosseurs. L'arcure du demi-cercle, sera divisé en treize parties et un quart, pour ce que la pierre du mitan contiendra un quart plus que les autres. L'architrave, frise et corniche, seront ensemble la cinquième partie de la colonne, lesquels trois membres l'on divisera en onze égales parties. Les quatre seront pour l'architrave, trois pour la frise, et quatre pour la corniche. La hauteur du podium sera d'une demi-largeur du jour, la corniche et la base peut on prendre en la forme qu'est démontrée au piédestal ou stylobate ci-devant proportionné. Mais l'autre base, chapiteau, architrave, et corniche, fera on si comme au commencement est mentionné. Quant à la noix

serrant l'arcure, et des autres penants qui environnent le centre, et de ceux qui scindent les colonnes, se fera comme il appert en la figure précédente.

[Illustration]

f. 40

[Illustration]

[f. 40v<sup>o</sup>]

Nonobstant que la hauteur de ces arcures ne sont de double proportion, si comme la plupart des autres que j'ai ci-devant démontré. Toutefois n'est telle semblable œuvre nullement corrompue ni fausse, mais est ainsi faite d'entendement et discrétion, pour ce qu'aucunes fois pourrait échoir, qu'en la compartition d'une face, par l'obédience de quelque hauteur nécessaire, et pour aussi faire les arcs n<on pairs>, quels toujours veulent ainsi être faits, pour asseoir au mitan la principale porte, laquelle en tel cas ne pourrait venir à telle hauteur. Mais quand nous ne sommes contraints d'aucune nécessité, toujours priserais je plus la double hauteur que nulles autres proportions. La largeur donc d'entre l'un pilastre à l'autre, seront trois mesures, et la hauteur de cinq : mais après la largeur divisée en cinq, sera le pilier entier (qui comprend deux pilastres) de deux parties : et la grosseur de la colonne sera d'une partie, et par ainsi seront les pilastres chacun d'une demi-grosseur de colonne : pareillement autant en aura l'arcure, et semblablement le même aura l'imposte ou chapiteau du pilier en hauteur soutenant l'arcure, formé en sorte telle comme au Théâtre de Marcellus, signé par T, est démontré. Les colonnes seront avec bases et chapiteaux de neuf mesures, et faites selon la règle donnée au commencement de ce chapitre. L'huis du milieu sera d'une demi-largeur d'entre les deux pilastres. Sa hauteur se trouvera ainsi, quand son antipagmente sera fait d'une sixième partie du jour, et la corniche semblable à l'œil de l'imposte assise dessus, et adjoint sur icelle la sime, faisant après la frise moindre d'une quatrième partie que l'antipagmente, par ainsi se trouvera la hauteur d'elle même : laquelle ne viendra guère moins de deux carrés. Le frontispice se fera selon l'un de ceux qui sont aux règles du dorique. L'architrave frise et corniche soient en hauteur la quatrième partie d'une longueur de colonne, faits selon la devant dite règle donnée. L'ordre de dessus sera moindre ou plus bas la quatrième partie, et ainsi sera l'architrave frise et corniche une cinquième partie d'icelle hauteur, laquelle viendra à la quatrième partie d'une hauteur de colonne : mais quant au compartiment ou divisions des particulières mesures, l'on les trouvera parfaitement et amples en l'ordre composite. Les fenêtres faites avec les arcures, auront telle largeur comme l'huis, semblablement les pilastres avec les arcures, et leurs hauteurs seront de deux carrés et demi, et ceci est pour donner plus grande lumière aux maisons. Les colonnes seront plates, et la quatrième partie plus courtes que celles de dessous. La largeur des nichets entre les colonnes et les fenêtres seront d'une grosseur et demie de colonne, et la hauteur de quatre grosseurs de colonne. Et s'il reste encore quelques divisions, avec ce ira on toujours prendre secours à la première règle de son ordre, car de cette corinthe trouvera on la mesure au commencement de son ordre. Dessus icelle ordre pourrait on faire (qui voudrait) un pourmenage ou allée, bien assurée des eaux, et que la hauteur de l'appuiement dit podium soit de bonne et aisible hauteur pour s'appuyer ou à reposer les bras dessus, laquelle face démontrerait grande décoration, et ferait grande commodité aux habitants d'icelle.

[Illustration]

f. 41

[Illustration]

[f. 41v<sup>o</sup>]

Aucunes fois comme j'ai encore dit, l'architect<e> pourra trouver bon nombre de colonnes, mais par aventure si bas qu'elles ne pourront satisfaire à sa besogne. Si ainsi est, que d'icelle ne se sait aider et tels membres appliquer à la partenance (*sic*) de l'édifice que voudra faire, et pour ce si la hauteur de la galerie monte plus haute que les colonnes, l'on pourra au milieu de la fasce faire un arcure, qui sera soutenu de l'architrave qui viendra sur les colonnes, lequel architrave servira pour imposte d'un arcure : mais là où l'arcure sera, se fera une croisure ainsi que

voyez au plan ci-dessous. Et pour assurance et fortification de l'œuvre, soit sur chacune colonne posée une clef de fer ou de métal, comme dit est au dorique. Les divisions de cette face seront telles que l'entrecolonne du milieu soit de six grosseurs de colonne, et la hauteur desdites colonnes avec base et chapiteau soit de huit mesures. L'architrave contiendra autant comme la grosseur de la colonne en la partie supérieure, la même aura l'arcure : sur lequel l'on fera une corniche, et la hauteur d'icelle soit la quatrième partie majeure que l'architrave, sans le tore de dessous avec son filet : de laquelle corniche se feront aussi les chapiteaux des piliers étant sus les colonnes, et seront iceux de la même largeur comme les colonnes d'en haut. Les entrecolumnes des côtés doivent être en latitude de trois grosseurs de colonnes. L'altitude ou hauteur de la porte ou huis, sera que l'architrave soutenant l'arcure servira de corniche sur icelui huis, en rechangeant quelque partie de ces membres, si comme l'on aperçoit en la figure. Sous ladite corniche est posée une frise, laquelle sera la quatrième partie moindre que l'architrave, et le supercile avec son pilastre de la même hauteur. Mais autant que contiendra l'espace depuis le dessous du supercile jusques au degré, de la mite d'icelle sera la largeur de l'ouverture de l'huis, et ainsi sera le jour de deux carrés. Les fenêtres soient égales <a>u bout du jour dudit huis en la partie d'en haut, et leurs largeurs de deux grosseurs de colonnes : leur hauteur sera prise en ligne diagonale. La seconde ordre sera la quarte partie moindre que la première, et après avoir fait le podium ou appuiement de raisonnable et aisée hauteur ce qui reste se partira en cinq. Les quatre parties seront la hauteur des colonnes, et l'autre pour l'architrave, frise et corniche, observant toujours la mesure donnée de cet ordre. La largeur de la fenêtre du milieu, sera contenant avec son antipagmente, autant que le jour de l'huis est large, et icelui jour d'icelle fenêtre tiendra deux largeurs de l'ouverture : en l'ornement de dessus usera on de semblable règle donnée. Les fenêtres des côtés seront larges comme celles de dessous, et leurs hauteurs seront égales à celle du mitan. L'élévation ou élèvement de dessus cette deuxième ordre sera aussi la quatrième partie moindre, et chacun membre diminué à l'advenant. Quant au jour d'icelui soit tenue la première ordre de dessous, et touchant de faire ou non ce troisième ordre est à la volonté et plaisir des architect<e>s.

[Illustration]

f. 42

[Illustration]

[f. 42v<sup>o</sup>]

Étant donc, comme j'ai déclaré au commencement de ce livre, la manière du ionique prise en forme féminine ou matronale, encore est chose aussi conveniente et duisable, ayant à faire une cheminée de cet ordre, de imiter et adjoindre cette espèce, de laquelle la proportion sera telle. Après avoir pris la hauteur de l'ouverture, que depuis le plancher qui est le bas jusques au dessous de l'architrave soit comparté en huit égales parties, et seront icelles à l'imitation des colonnes, desquelles l'on formera cette monstreuse et entremêlée figure, conformée en telle manière, laquelle servira pour modillons. L'architrave, frise et corniche, sera d'icelle la quatrième partie en hauteur, ainsi que devant est dit. L'épithaphe ou tablette reposant sur les chapiteaux, qui occupe l'architrave et la frise, je crois que les Antiques pour avoir spacieuse place à écrire quelques lettres ont souventes fois usé, et aussi pour ce qu'ils désiraient la nouveauté, laquelle table de la faire ou non, sera toujours au bon vouloir de l'architect<e>. Le second ordre avec les dauphins est fait pour deux causes, l'une est pour plus grande ouverture de la bouche recevant la fumée : l'autre est pour ôter la forme pyramidale, laquelle fait en une chambre la gueule d'une cheminée de raisonnable et bonne hauteur, toutefois seront toujours les choses à la liberté des architect<e>s, de les faire majeur, mineur, ou de les non faire.

f. 43

[Illustration]

[f. 43v<sup>o</sup>]

Cette autre manière de cheminée vient fort aisément pour quelque petite place, et se use de plus basse hauteur que la face de l'homme, à celle fin que le feu fort nuisant à la vue de la

personne, puisse chauffer l<e> reste du corps sans icelle offenser. La largeur de cette cheminée soit un carré parfait. Le pilastre, sera de la largeur d'icelle, une sixième partie : et la cimaise de la septième part du pilastre. D<u> reste se fera douze divisions, les trois donnera on à la première fasce, quatre à la seconde, et cinq à la troisième. Et peut on aussi pour plus grand enrichissement faire les astragales, comme l'on voit ci au côté. La hauteur des volutes soit de la même hauteur de trois fascas, expulsant la cimaise, et icelles volutes divisées en trois égales mesures, l'une sera pour la frise avec la canelature. L'autre pour l'échine avec l'astragale et filet, et la tierce l'on donnera aux volutes, lesquelles pendront aux côtés égales à la cimatie, mais les feuilles tomberont jusques à la fin de l'architrave, la hauteur de la couronne avec les deux cimaises et sime, contiendront ensemble autant comme la seconde et tierce fasce avec leurs cimaises. Mais la projecture d'icelle couronne soit comme la hauteur de tout. Les cimaises et sime tiendront toujours leurs carrures. Telle semblable forme ai je fait mettre en œuvre, et plaît fort bien à un chacun. Et ainsi que dit est de la prétérite, se icelle échoit (à cause de sa plantureuseté) trop spacieuse, par ce l'on pourra faire le pilastre d'une huitième partie de la largeur de l'ouverture. Et ainsi se trouvera en elle même plaisante et agréable. La partie que dessus est mise pour décoration se fera au plaisir et volonté de l'architect<e>. Et est notoire qu'icelle cheminée s'entend être le tout en l'épaisseur du mur, et duirait bien cet ornement à quelque huis ou fenêtre de tel ordre.

FIN DE L'ORDRE IONIQUE ET COMMENCE LE CORINTHE.

f. 44

[Illustration]

[f. 44v<sup>o</sup>]

### De l'ordre corinthe avec ses ornements.

#### CHAP. VIII.

Vitruve au IV<sup>e</sup> livre, chapitre 1, traite seulement en cette corinthe du chapiteau, quasi s'il voulait dire, ledit chapiteau être posé sur la colonne ionique serait une œuvre corinthie. Et combien qu'il dénote au II<sup>e</sup> chapitre, la dérivation des modillons de la couronne, toutefois ne donne il d'aucuns autres membres nulles règles ni mesures. Mais les Romains antiques fort se délectant en cette espèce corinthe (comme aussi des autres) faisaient les bases de cette colonne fort somptueuses d'enrichissements et de plantureux membres, desquelles bases pour en donner aucune règle, ne célerai une des plus triomphants des édifices de Rome. C'est le Panthéon, appelé Notre Dame la ronde, et illec mettant toutes les mesures. La colonne corinthienne avec base et chapiteau pour une règle générale fera on de neuf parties en hauteur, de laquelle le chapiteau sera haut d'une grosseur de colonne en bas, et sa base d'une demi-grosseur d'icelle. Et cette demi-hauteur dudit (*sic*) base se partagera en quatre égales divisions, l'une donnera on au plinthe. Les autres trois se partissent en cinq, l'une desquelles sera pour le tore de dessus, et celui de dessous sera la quatrième partie majeur. Ce que donc est restant, soit mis en deux égales parties, l'une d'icelles baillera on au trochile ou scotie inférieure avec son astragale et les deux filets. Ledit astragale sera de la sixième part dudit trochile, et chacun desdits filets d'un demi-astragale. Mais le filet sur le tore inférieur soit de deux tiers : pareillement l'on divisera l'autre partie en sorte que l'astragale sera d'une sixième, et le filet de la moitié, mais le filet sous le tore supérieur sera la troisième part plus grand que l'autre. La projecture du plinthe, si elle est posée sur quelque autre ordre de colonnes, on le fera semblable à celui du ionique, mais si son assiette se fait sur son fond, l'on fera sa projecture comme celle du dorique. Et aussi selon la place où lesdits bases seront assis, convient à l'architect<e> sur ce prendre regard et avis comme devant est dit. Car quand icelle base sera posée au dessous de la vue il viendra très bien : mais est il surmonté de la vue, tous les membres occupés des autres à cause de la distance, les conviendra faire plus grands que la règle donnée. Quand aussi on les voudra asseoir fort haut, de tant plus doivent iceux membres être moins, et de plus grande corpulence : et en ce fut l'architect<e> de la Rotonde fort expert ingénieux, comme de mettre sous les colonnes de dessus le premier ordre au dedans bien deux trochiles, mais avec un astragale seulement en lieu des deux.

[Illustration]

f. 45

La dérivation du chapiteau corinthien fut d'une pucelle de Corinthe : mais pour ce que Vitruve au quatrième livre chapitre premier décrit de sa dérivation, à celle cause ne m'empêcherai plus avant d'en faire narration. Néanmoins je veux bien dire que si l'on avait à faire quelque temple pour la vierge Marie, ou pour autres saints ou saintes de vie virginale : pareillement quelques maisons ou sépultures pour aucunes personnes de nette chaste et honnête vie, l'on pourrait user de cette manière. De ce chapiteau donc sera la hauteur comme la grosseur de la colonne en bas, et l'abaque soit la septième partie d'icelle hauteur ; du reste se fera trois égales divisions, l'une pour les feuilles inférieures, la seconde pour celles du milieu, et la tierce pour les caulicoles ou volutes ainsi qu'appeler les voulons : mais entre lesdits caulicoles et feuillages du mitan soit gardé une espace pour les petites feuilles, desquelles croissent et sortent lesdits caulicoles. Le chapiteau nu signé par B sera au dessous autant gros comme est la colonne, en la supérieure partie. Et sous l'abaque se fait une ceinte, de laquelle sera la hauteur d'un demi-abaque, duquel abaque être fait trois parties, l'une sera la cimaise avec son filet, et le reste pour le plinthe. Dessous les quatre coins du dit abaque viendront les plus grandes caulicoles, et au milieu de l'abaque soit fait une fleur de la même hauteur d'icelui, sous laquelle fleur se recevront les petites caulicoles, et au dessous tant d'icelles comme des grandes, viendront joindre les feuilles du mitan, entre lesquelles naissent les petites feuilles, et hors d'icelles sortent les caulicoles ou volutes. Les feuilles tant du milieu comme celles d'en bas seront chacune en nombre de huit, étant assis si comme la figure de C. le démontre. La largeur de l'abaque d'un des coins à autre sera de deux diamètres, de grosseur de la colonne en bas, lequel diamètre mis en carrure, et au dehors dudit tirer un cercle qui touchera les quatre coins, et puis après derechef faire de ce grand cercle un carré et comparté en diagonale, se trouvera icelle ligne de deux diamètres, ainsi que le texte de Vitruve le déclare. Mais de la ligne B. C. fera on un parfait triangle, et sur le bout X. sera le point pour encaver l'abaque, et de l'espace du grand cercle entre le petit sera quatre divisions faites, une d'icelles demeurera dessus A et les trois seront ainsi emportées, que l'un des pieds du compas mis sur le point X et l'autre sur le point A et ainsi circuyant de B. à C. et là où les lignes creuses touchent aux deux côtés du triangle, là sera la détermination des coins du chapiteau. L'exemple est en la figure D et en cette manière viendra l'abaque en perpendiculaire avec le plinthe de la base.

[Illustration]

[f. 45v<sup>o</sup>]

Quant à l'architrave frise et corniche de cette corinthe, ainsi comme j'ai dit au commencement de ce chapitre, n'en donne Vitruve aucunes mesures combien qu'il met l'origine des mutules, lesquels membres se peuvent faire en toutes manières si comme l'on voit aux antiquités, mais pour procéder modérément sans aller hors du texte de Vitruve je poserai sur ce chapiteau l'ornement ionique ajoutant à l'architrave les astragales, et une échine sous la couronne, ainsi qu'ont fait en Rome aucuns architectes modestes. Par quoi je dis l'architrave être fait selon que dit est au ionique dessous la fasce du milieu se fera une astragale de l'huitième partie de ladite fasce, et sous la fasce supérieure aussi une de l'huitième part de ladite fasce, entretailée comme l'on voit. Après quand la frise avec sa cimaise est posée, et au surplus le dentille avec sa cimaise, l'on posera l'échine dessus de telle hauteur comme la première fasce, laquelle par sa projecture et entaillure se montrera plus grande que la fasce du milieu, dessus icelle échine met on la couronne cimaise et sime, en la manière que dit est au ionique.

Et pour ce qu'aucuns architectes romains procédant quelque peu plus hardiment, n'ont seulement assis l'échine sur le dentille, mais faisaient mutules et dentilles ensemble en une corniche, laquelle chose est de Vitruve fort méprisée au IV<sup>e</sup> livre, chapitre 5, pour ce que les dentilles représentent aucuns petits créneaux appelés de Vitruve asseri, et les modillons sont été fondé (*sic*) à l'imitation d'aucuns autres bouts de bois nommés dudit auteur, canterii : lesquelles deux sortes de petits sommets ne peuvent duire ensemble en une place, et moi pour ma personne ne voudrais jamais supporter dentilles et mutules en une même corniche, combien que Rome en

est abondant, et plusieurs places d'Italie, mais modérément persévérant en tel ordre, je trouve une générale règle, qui est, que la colonne, avec base et chapiteau soit divisée en 4 et l'une d'icelles baille on à l'architrave frise et corniche, et telle hauteur s'accorde avec le dorique, cette 4<sup>e</sup> partie donc se divisera en 10. Trois seront pour l'architrave, compartie comme devant est dit : trois pour la frise et 4 pour la corniche : et ces 4 divisées en neuf, l'une sera pour la cimaise qu'est dessus la frise, 2 donnera on à l'échine avec filet, 2 pour les mutules avec leurs cimaises, autre 2 pour la couronne, et les 2 derniers seront données à la sime avec sa cimaise, laquelle sera de la 4<sup>e</sup> partie de ladite sime, la projecture de chacun membre soit comme dit est : l'on pourra aussi faire cet architrave, frise et corniche de la 5<sup>e</sup> partie, de hauteur de la colonne, ainsi que Vitruve mentionne du théâtre, au livre V, chapitre 7.

[Illustration]

f. 46

[Illustration]

La diminution de la colonne corinthe se fera ainsi que dit est des autres, et aussi selon qu'elle sera en hauteur : de seize pieds en bas sera amoindrie en la supérieure partie la sixième part avec la règle donnée : et si elle est striée ou cannelée, la fera on comme celle de ionique : mais depuis la tierce part en bas, seront plains, ainsi que l'on voit à ce canton, du couronnement, qui est sans mutules, sera l'architrave d'une moitié de grosseur de colonne. La frise, vu qu'elle est entretailée, viendra la quatrième partie plus haute que l'architrave : et la corniche sans la cimaise de la frise sera haute comme ledit architrave : la hauteur de tout ensemble, sera quelque peu moins que la cinquième partie de la longueur de la colonne. Néanmoins si la projecture de la couronne est fort saillante, elle ne s'en démontrera que plus haute, et sera à l'édifice de moindre poids. Par quoi l'architecte entendu et expert peut toujours choisir les mesures que mieux lui diront. Pourvu qu'il ne sorte hors la leçon de Vitruve, et des bonnes antiquités, desquelles par ses descriptions on en a la connaissance. Pareillement s'il advenait aussi que par quelque accident icelle colonne eut affaire d'une sienne proportionnée stylobate, n'ayant à obédier à nulles choses, ainsi sera la proportion d'icelle, que la largeur soit divisée en trois, et deux d'icelles seront ajoutées pour la hauteur, qui sera un carré et deux tiers, j'entends le plat, laquelle hauteur se divisera en sept égales parties, et une semblable d'icelles baillera on au base, et encore une pour la corniche de dessus, et par ainsi sera ledit stylobate ou piédestal proportionné à la colonne aussi de neuf mesures. Et quand des particuliers membres des bases et corniches, ci-après en démontrerai par aucunes antiques, desquelles on pourra tirer telles mesures que mieux viendront à propos.

[f. 46v<sup>o</sup>]

Entre les autres antiquités d'œuvre corinthe qui se voient aux Itales, me semble que le Panthéon de Rome et l'arc triomphal qui est sur le port d'Ancône, sont des plus belles et des mieux entendues, duquel arc le chapiteau ci-dessous figuré par A, est proportionné en diligence après le grand : la hauteur duquel va quelque peu hors des écrits de Vitruve. Néanmoins il a pourtant bonne correspondance, et peut-être que l'intention dudit Vitruve est, que la hauteur du chapiteau soit d'une grosseur de colonne sans l'abaque, et qu'en cet endroit le texte est corrompu, pour ce que je n'ai trouvé seulement ce chapiteau, mais plusieurs de cette proportion. Les colonnes de cet arc sont cannelées ainsi qu'on voit. Le piédestal avec le base dessus est membre d'icelui arc proportionné en petit. La corniche ci de côté désignée par A, fut trouvée « al foro transitorio » en Rome, et est forte modérément faite pour corniche corinthe sans modillons. Celle marquée B, est un petit plus hardie, mais celle signée par C, est la plus malplaisante pour les doubles membres qui viennent sous la couronne en bas qui cause la mauvaise grâce d'icelle, et que la couronne avec tant de corniches a trop peu de saillie. Le bas d'un piédestal D, est fort beau à mon avis, et aussi je juge le basement signé par E, être une chose qui a continué à quelque édifice. Lesquelles choses toutes ensemble peut on appliquer en l'ordre corinthe ; et au ionique ai-je aussi vu les semblables. L'architrave V, est en Vérone à un arc triomphal, duquel les fascas en effet sont contraires aux écritures de Vitruve, néanmoins j'ai voulu ci mettre pour démontrer les différences.

[Illustration]

f. 47

[Illustration]

[f. 47v<sup>o</sup>]

Quant aux huis de ce corinthe n'en traite Vitruve nullement, mais je irai aux antiques, lesquelles encore pour l'heure l'on voit en être. La porte ou huis signé par S, Y : est à Tivoli sur la rivière Aniène, en un rond temple d'œuvre corinthe, lequel huis est diminué en la supériorité la dix-huitième partie ; la hauteur passe deux carrés ; le reste de membres est proportionné après le grand. La fenêtre T, X, est au même temple, au dessus diminuée comme la porte. Les pilastres ou antipagments, sont ensemble de proportion, lesquels par le compas légèrement trouver l'on pourra.

L'huis suivant signé par P, Z, est celui du Panthéon à Rome dit la Rotonde œuvre corinthe, lequel a vingt palmes antiques en largeur, la hauteur xl. L'on dit aussi que l'antipagmente est tout d'une pièce, de quoi n'ai vu le contraire. L'antipagmente donc de cet huis est de l'huitième partie de la largeur du jour, et est par ses flans de très bonne grosseur. Mais pourtant que voir on ne peut le front d'icelui sans une partie des côtés, semble pour ce aux regardants être plus large qu'en effet elle n'est. Et cet huis (à cause de sa grande hauteur) vient à perpendiculaire et non diminué comme les devant dites. Tous les autres membres sont proportionnés après le grand : la base de dessus la porte ou huis, est icelle des colonnes plates, dessus la première ordre, laquelle j'ai allégué au corinthe.

[Illustration]

f. 48

[Illustration]

[f. 48v<sup>o</sup>]

Cet huis ci-dessous formé, est à Palestine, pour l'heure appelé Palestina [Palestrina], et est œuvre corinthe duquel l'ouverture est de deux carrés. L'antipagmente ou pilastre est d'une sixième partie de la largeur divisé en la manière que dit est. La frise, est la quatrième partie plus haute que le supercile. La couronne avec le reste contient autant comme ledit supercile, comparté ainsi qu'on aperçoit en la figure. Les prothirides ou ancones avec leurs appartenances pendent si basses comme l'on voit. Le frontispice se fait ainsi que dit est en l'ordre dorique en la seconde face.

[Illustration]

f. 49

Combien que cette porte ou huis soit différente à tous autres que jamais ai vu aux antiques, si est elle toutefois fort plaisante et démontrable à l'œil, laquelle porte ou huis est de Spolète environ une demi-lieu hors du grand chemin, à un temple antique d'œuvre corinthe. Et de la proportion d'icelle ni de ses membres n'en parlerai plus avant, car qui cherche de près, pourra le tout trouver au compas.

[Illustration]

[f. 49v<sup>o</sup>]

De cette corinthe, laquelle est agréable à un chacun, formerai plusieurs sortes d'édifices en donnant d'icelles aucunes règles générales, pour plus satisfaire à ceux qui de mon labeur se délectent. Et pour ce que les anciens architectes, lesquels voulurent que leurs choses fussent à perpétuité, faisaient les piliers (auxquels les pilastres sont enserrés) qui soutiennent les arcures de bonne épaisseur. À cette cause cette séquente face a le pilastre, à savoir, le corps entier de front semblable à la largeur des arcures, mais sa grosseur tient la quatrième partie moins. La grosseur des colonnes seront d'une sixième partie du pilastre. Les nichets d'entredeux les colonnes, seront larges deux grosseurs de colonne. Leurs hauteurs seront quelque peu moins que de deux carrés. La hauteur des piédestaux sont de trois grosseurs de colonne. La hauteur des arcures fera on de deux carrés. La hauteur des colonnes, bases, et chapiteaux, seront de neuf parties et demie. La largeur de l'arcure avec les pilastres, se fera d'une demi-colonne. L'imposte qui soutient l'arc, sera



de la même hauteur fait en la sorte comme celui du Théâtre de Marcellus en l'ordre ionique, laquelle imposte servira sur l'huis de corniche. La hauteur dudit huis fera on en cette mode. Qu'au dessous de ladite corniche soit le supercile fait de la même hauteur, et depuis là en bas sera fait deux égales divisions, jusque sur le degré, desquelles divisions l'une sera la largeur du jour. Pareillement la corniche de l'huis sera égale à celles des fenêtres qui sont de côté. Et la cimaise du piédestal viendra aussi également dessous lesdites fenêtres. Le jour d'icelles sera pris en diagonale, et l'antipagmente de la sixième partie du jour. Les particuliers membres du piédestal, base et chapiteau, seront faits si comme est notoire au commencement de cet ordre. Dessus les colonnes assied on l'architrave, frise et corniche, comparti en la manière ci-devant démontrée. La hauteur du deuxième ordre sera moindre ou plus courte la quatrième partie que la première. Et tous les membres ensuivant diminués comme en la figure l'on peut apercevoir et mesurer. L'élévation ou amortissement de dessus lequel je n'estime pour un ordre entière, mais beaucoup plus bas, la hauteur d'icelle est comme la largeur de l'arcure d'en bas. Et sa corniche laquelle sert d'architrave et de frise, sera d'une cinquième partie de cet ordre en hauteur. Lesquelles mesures prendre l'on peut du chapiteau dorique. Et pour plus grand ornement pourra on poser dessus un fastige, mais le même mis au mitan défigurerait les petits de dessus les nichets, si ce n'était donc qu'on les laissât courir en rondeur. Par laquelle chose ferait l'œuvre transmuier et délectable à l'œil.

[Illustration]

f. 50

[Illustration]

[f. 50v<sup>o</sup>]

Toujours quand l'architect<sup>e</sup> voudra édifier un temple, tant plus sera son fond ou pavement élevé de terre, de tant plus se montrera magnifique : et ainsi ont fait les vrais antiques, combien qu'ils usaient d'autres formes de temples forts différents des ensuivants, car ils ne faisaient qu'un corps seulement. Mais entre nous chrétiens nous faisons la plupart de nos temples en trois parties, joignant une partie au milieu, et deux aux côtés : et aucunes fois se font chapelles hors des côtés, comme en la plate forme l'on peut apercevoir. La largeur de cette face sera de trente deux divisions, desquelles l'une d'icelles sera la grosseur d'une colonne. L'entrecolonne du milieu donnera on sept parties. Les grosses entrecolonnes des côtés seront chacune de quatre parts et demie. Les entrecolonnes de nichets auront chacune deux mesures, et par ainsi seront les trente deux divisions élevées. Les arcures avec leurs pilastres seront larges d'une grosseur de colonne. La largeur de l'huis sera de trois parties et demie, et la hauteur de sept : l'imposte soutenant l'arcure est autant large comme ledit arcure. La hauteur des piédestaux seront de trois parts. La hauteur des colonnes avec bases et chapiteaux de neuf parties et demie. L'architrave, frise et corniche, seront d'une quatrième partie, de longueur de la colonne, et quant au résidu des particuliers membres restant, soit observée la première règle. Touchant des fenêtres, nichets, et autres ornements, peut on comprendre en la figure, et mesurer. La deuxième ordre sera la quatrième partie plus courte que la première, et tous ses membres diminués à l'advenant : mais l'architrave, frise et corniche, seront divisées en trois égales parties, ainsi que des autres est mentionné. Le fastige se fera en la sorte que Vitruve en l'ordre dorique a démontré. Les deux côtés servant de décoration et de soutènement, seront d'une quatrième partie d'un cercle, desquels le centre est A, et B, et une chacune d'icelles choses peut on poser sur chacun arcure, qui divise les chapelles, qui sera grande soutenance pour l'œuvre du milieu, et aussi par icelles se pourront conduire les caves du toit de dessus jusque sur les parties d'en bas.

[Illustration]

f. 51

[Illustration]

[f. 51v<sup>o</sup>]

La division de cette précédente œuvre sera, que le pilier soit d'une troisième partie de la latitude de l'arcure, mais la grosseur d'une sixième partie. La grosseur de la colonne sera de même, sa hauteur contenant base et chapiteau de dix parties et demie. L'arcure, pilastre, et

imposte seront d'une demi-grosueur de colonne. La mesure dudit imposte peut on prendre du chapiteau dorique, en rechangeant les membres. Le même servira aussi à l'huis de corniche, et pareillement pour soutènement des fenêtres qui sont dessus les boutiques. La hauteur de l'arcure (car souventes fois pour aucunes causes, les conviendra être de si basse stature comme en la présente pouvez apercevoir) sera en largeur de trois parties, et cinq en hauteur, et par ainsi aura l'huis la même proportion. L'antipagmente sera d'une sixième partie de la largeur du jour. Et s'il advient que l'architect<sup>e</sup> veuille faire la hauteur de l'arcure de double proportion, viendra aussi l'huis de la même mesure : mais les colonnes appartiendraient avoir dessous les bases une grande pierre, ou plinthe, desquelles choses les Antiques se sont aidés. La hauteur de l'architrave, frise et corniche, soient de deux grosueurs de colonne, comparti ainsi que dit est au commencement des règles, ou en la manière d'aucunes antiques ci-devant mentionnées. Et pour ce que l'espace de dessous l'arcure jusques au pavement ou plancher qui égal est au dessus de la corniche serait trop grande pour voûter en croix, à celle cause je conclurais de faire droitement derrière la colonne une arcure, et entre chacune espace voûter en mode de chaudier ou chaudron, ainsi comme au plan l'on peut apercevoir. La hauteur du second ordre sera la quatrième partie moindre ou plus courte que la première, et partie en cette manière, que le podium ou appuiement soit en hauteur la grosueur de deux colonnes d'en bas. Et de là à mont divisé en cinq, l'une donnera on à l'architrave frise et corniche, et les quatre seront pour la longueur des colonnes. Les arcs avec leurs pilastres, seront d'une demi-grosueur de colonne. Du résidu sera observée la générale règle. Et s'il advient qu'icelle face soit sur quelque place ou marché, si comme par les boutiques des côtés le démontre, par ainsi se trouvera elle plus aisée et magnifique de faire une ligne, à savoir un appuiement dessus la supérieure ordre : mais pour icelui assurer des pluies, neiges, et gelures, sera besoin sur toutes autres diligences de faire une voussure, ou pavement bien serré, et venant au devant en déclination, pour causes des eaux, et serait chose plus sûre de couvrir tel pavement de plomb. Combien toutefois que les bons et vrais architect<sup>e</sup>s déprisent et fuient une colonne ou pilier, laquelle est posée sur une place vaine, ce que pareillement je ne prise. Néanmoins pour ce qu'un tel sujet ai vu au portique Pompée en Rome, fait de l'œuvre dorique, je m'ai bien voulu enhardir de mettre ci le semblable, pour si d'aventure à quelqu'un pourrait servir.

[Illustration]

f. 52

[Illustration]

[f. 52v<sup>o</sup>]

Pour ce que les Vénitiens en leurs fabriques fort se délectent en l'œuvre corinthe, et pareillement en plusieurs fenêtres, et appuiement assez. À cette cause en ai voulu ici former une, laquelle est fort plantureuse de jours et d'appuiements dits podies, et ai voulu aussi asseoir galerie sur galerie, lesquelles amènent plus grande commodité, que les saillies ou projectures, et fera la fabrique de plus commodieuse représentation, à celle fin que toutes les choses dedans où la vue se peut dilater, soient de plus grande satisfaction.

La compartition de cette face sera, que la largeur divisée en trente parties, et l'une d'icelles sera la grosueur d'une colonne, l'entrecolonne du milieu sera de 4 divisions, mais tout le résidu des autres de trois, et par ainsi seront toutes icelles divisions allouées ou distribuées. La hauteur des colonnes seront de dix parts et demie, avec bases et chapiteaux. L'architrave, frise et corniche, seront ensemble la cinquième partie de la hauteur d'une colonne, iceux membres divise en la manière que dit est. Les jours des fenêtres seront en largeur d'une colonne et demie, toutes en perpendicule, depuis le haut jusques en bas. Mais la hauteur des fenêtres premières soient de quatre divisions, et trois de large. Et celles qui viendront dessus, auront leurs hauteurs en diagonale. La largeur de l'huis sera de deux grosueurs de colonne, et 4 de hauteur. L'antipagmente, avec le supercile, frise et corniche, seront parties comme des autres est dit. Et par ainsi viendra la corniche de l'huis égale à celles des fenêtres d'en bas. La seconde ordre soit plus bas que la première la quatrième partie. Mais les appuiements ou reposements avec les balustres, se feront de telle hauteur comme la largeur d'une fenêtre ; l<sup>e</sup> reste de la hauteur se partira en cinq, l'une

sera pour l'architrave, frise et corniche, et les autres quatre seront pour la colonne, contenant en soi base et chapiteau. La hauteur des fenêtres seront de deux carrés, du ramanant (*sic*) des ornements se feront à l'équipollent des autres. Et pareillement sera l'huis de la galerie semblable à celui de dessous. Le tiers ordre sera diminué du second la quatrième partie, et même chacun membre, excepté la hauteur des fenêtres, qui seront en hauteur de double carrure, et plutôt plus que moins, à cause que la hauteur s'amoindrit d'elle-même. L'élévation ou couronnement du milieu sera en hauteur aussi diminué la quatrième partie, ainsi comme dit est des autres. L'architrave, frise et corniche, seront d'icelle altitude la quarte partie. Le fastige se fera semblable à ceux des temples doriques, comme dit est. Et reste il encore aucuns autres mesures, on pourra retourner à la première règle. Ci-dessous ne mettra y son plan ou plate forme, car la perspective des galeries le démontre assez clairement.

f. 53

[Illustration]

[f. 53v<sup>o</sup>]

Ainsi qu'autrefois j'ai dit, qu'un architect<sup>e</sup> aura des colonnes à planter, mais si courtes qu'aucunes fois ne lui viendront à propos, si ce n'est donc que l'instruction et science de l'architect<sup>e</sup> ne soit telle qu'il se puisse aider d'icelles. La composition de cette face sera, que la largeur d'un arc soit doublée en hauteur, le front du pilier soit de la moitié de telle largeur, et desdits piliers en faire trois parties et demie, desquelles sera l'une d'icelles la grosseur d'une colonne, l'entrecolonne d'une demi-grosseur de colonne, et autant contiendront chacun pilastre avec leurs arcures. La hauteur des piédestaux sans le plinthe inférieur soit autant que la largeur du pilastre entier, et ses membres comme dit est du piédestal corinthe. La hauteur des colonnes avec bases et chapiteaux seront de onze mesures, ce qui ne sera pourtant répréhensible ni faux, à cause de leurs conjonctions : et considérant aussi qu'icelles sont mises plus pour ornements que pour soutènement d'aucunes pesanteurs. La hauteur de l'architrave frise et corniche, se fera de la quatrième partie d'une longueur de colonne, et au perpendiculaire des colonnes sortiront les membres, excepté la couronne et sime, lesquelles désirent et veulent traverser sans corrompre, car ainsi ont usé les bons antiques. Pareillement Bramante une lumière d'architecture en notre siècle, a fait une telle maison en Rome à Belvédère.

La largeur de l'huis sera de quatre grosseurs de colonne, et double en hauteur. L'antipagmente, supercile et la frise, seront faits en telle manière que la corniche soutenant l'arcure, serve dessus l'huis, et fenêtres, desquelles la largeur sera de trois grosseurs de colonnes, et leurs hauteurs de cinq. La deuxième ordre sera de la première diminuée la quatrième partie, et icelle hauteur divisée en six, l'une donnera on au podium, quatre pour les espaces des fenêtres, et l'autre sera pour l'architrave frise et corniche : compartie de telle sorte comme l'on trouvera ci-après en l'ordre composite. Les largeurs des fenêtres seront en perpendiculaire à celles d'en bas, et la largeur d'icelles soit doublée en hauteur. D<sup>u</sup> reste des ornements, tant des fenêtres comme des nichets se feront semblable comme est démontré en la porte ionique pareille à cette présente. Laquelle œuvre selon le corinthe se fera plus amiable et avec plus d'enrichissement. La largeur des nichets avec les pilastres, seront en perpendiculaire de dessus des colonnes et icelle largeur compartie en sept, les cinq seront pour les nichets, et les deux autres pour les pilastres. Leurs hauteurs seront de trois largeurs, pour ce qu'ils s'éloignent fort de la vue, qui cause sembler plus courte. Les petits piliers de dessus la corniche sont posés pour décoration, et pareillement pour utilité servant les aucuns de cheminées.

[Illustration]

f. 54

[Illustration]

[f. 54v<sup>o</sup>]

Choses faites selon l'usage commune, combien qu'avec leurs proportions et mesures soient formées, sont bien prises, et non de grande admiration. Mais choses qui ne sont usées, si ainsi est qu'elles soient faites par quelque raison et bien proportionnées, ne seront seulement

honorées de la plus grand part, mais aussi admirable. Par quoi cette présente édifice, lequel représente un saint temple, qui se fera premièrement d'un ferme rustique comme l'on voit, et de telle hauteur qu'il appartiendra à la place et assiette, mais qu'il ne soit de moindre hauteur que l'altitude de deux hommes. Sur lequel plat ou pavement qu'on montera, commençant du degré A, étant dedans l'entrée, en montant jusques à B, là sera ledit plat ou pavement, auquel le temple aura une large ambulation circuyant à l'entour du pavement, ledit temple sera élevé depuis l'ambulation jusque dessus le podium encore de trois degrés. Et pour venir illec commencera on au degré C, et ira on jusque sur le plat D, lequel sera la hauteur du podium, avec une autre appuiement qui sera plus haut que celle d'en bas. Et depuis ce plain jusques au pavement du temple seront ses devant dits trois degrés. La latitude de cette face se divisera en vingt et quatre égales parties, et l'une d'icelles sera la grosseur de la colonne. L'entrecolonne du milieu, aura quatre parties : celles des côtés où les fenêtres viendront, doivent être de trois parts : et là où les nichets sont donnera on à chacune une et demie, et ainsi seront les vingt quatre divisions allouées. Les mêmes stylobates ou piédestaux servant de podies, se feront aussi dessous les colonnes, desquels piédestaux sera leurs hauteurs sans les plinthes de dessous leurs bases, chacun de trois parties. La hauteur des colonnes avec bases et chapiteaux seront chacune de dix parts et demies. L'architrave, frise et corniche, seront d'une quatrième partie de colonne, comme des autres est fait mention, et les membres aussi comparti en la même manière. La largeur de la porte aura trois parties, et sa hauteur sept et demie, lequel vient à deux carrés et demi : et ceci est fait, pour la distance, laquelle semble être plus courte à la vue de ceux qui sont en bas. La largeur des fenêtres sera d'une partie et demie, mais leurs hauteurs outrepasseront deux carrés, pour cause du raccourcissement. La largeur des nichets soit d'une partie, et leurs hauteurs de trois latitudes, pour icelles raisons. L'ordre qui contient le fastige, soit en hauteur comme le piédestal de dessous, et la corniche la quatrième partie de la même hauteur : et celle qui élève le toit soit aussi de semblable hauteur : lequel toit sera de tant plus de demi-rond, que la projecture de la corniche pourrait icelui obscurcir. Aux quatre coins du temple pour plus grande magnificence et ornement, l'on pourra faire quatre obélisques que nous appelons aiguilles : la hauteur desquelles (sans la sime) seront égales à l'œil au commencement du fastige, et les simes d'icelles égales au fastige : lequel l'on fera selon la règle mentionnée au temple dorique.

[Illustration]

f. 55

[Illustration]

[f. 55v<sup>o</sup>]

Combien qu'en notre temps n'ont été faits nuls arcs triomphaux de marbre ou de autres pierres, néanmoins quand quelque grand personnage fait aucune entrée en une ville, l'on lui fait en la plus belle place de ladite ville une manière d'arche triomphale, enrichie de diverses ornements de peintures. À cette cause si l'on veut faire quelque arche triomphale corinthe, la proportion et mesure d'icelle sera, que la hauteur du jour soit de deux carrés et encore y ajouter la sixième partie. La grosseur des colonnes seront chacune d'une cinquième partie de la largeur du jour. La hauteur des piédestaux soient chacun de trois grosseurs de colonnes, et la hauteur des colonnes seront de dix parts et demie. L'épistyle, zoophore, et corniche, soient ensemble d'une quarte partie de la colonne. Et depuis le dessous de l'arcure jusques au dessous de l'architrave, pendra un rouleau en longueur de deux grosseurs de colonne, le rétrécissement de la part d'en bas se tirera sur le centre de l'arcure. Des particuliers membres, comme piédestal, base, chapiteau, architrave, frise et corniche, l'on tiendra la règle préterite. La largeur de l'arcure avec ses pilastres, soit d'une demi-colonne : l'entrecolonne soit d'une colonne et demie. Les nichets seront de la largeur d'une colonne, et leurs hauteurs trois d'icelles, pour poser quelque figure élevée. La hauteur du second ordre se fera en cette sorte, que la colonne sans piédestal jusque sous la corniche soit divisée en trois parties, et l'une d'icelles sera la hauteur de cet ordre, et de la même hauteur faire quatre parts, l'une sera la corniche : de laquelle l'on peut tirer les divisions hors du chapiteau dorique et rechanger ses membres. La hauteur des bases étant élevée sur la corniche

sont d'une grosseur de colonne en bas, et la raison est, que c'est pourtant que la projecture de la corniche obscurcit et emporte l'<e> reste du base. Les corniches sailliront comme en la figure voir vous pouvez. La hauteur du fastige se fera, selon une de celles règles du dorique. Et cette présente figure est une partie ressemblant à une qui est à Ancône, mais avec révérence de tel architect<e>, ai réduit les mesures en une règle générale, à celle fin qu'un chacun puisse légèrement comprendre telles mesures.

[Illustration]

f. 56

[Illustration]

[f. 56v<sup>o</sup>]

Autant qu'il m'a pu semblé au besoin, ai traité de cette corinthe, combien que de plusieurs manières d'ornements se pourrait traiter, et des ornements de cheminées est nécessaire d'en communiquer, à cause du continuel besoin, de laquelle l'on ne se peut bonnement passer. Non seulement en grandes chambres mais aussi en petites accoutume on à faire feu. Auxquelles étroites chambrettes, telles cheminées coutumièrement volontiers se font en l'épaisseur du mur, en laquelle l'on pourrait user de divers ornements corinthes. Mais qu'on la fait en cette forme, la largeur d'icelle se prendra selon la qualité du lieu, et le pilastre sera d'une sixième partie d'icelle ouverture, ou aussi de l'huitième partie, se montrera l'œuvre plus gracieux et amiable. Lequel pilastre ou antipagmente (ensemble le supercile) sera divisé comme l'architrave du corniche. La frise du dessus, pour cause de l'entretailure, se fera la quatrième partie plus haute que le supercile. La corniche avec les chapiteaux des mutules tiendra autant que le supercile, et la même divisée en trois, ainsi que dit est de la corniche corinthe. La largeur des mutules ou ancones (ainsi que dire nous voulons) sera en la supérieure partie comme le pilastre, mais au dessous lesquelles viennent condescendre rasibu de l'ouverture, seront moindre<s> d'une quatrième partie. Et dessous icelles pendent deux feuilles ainsi que l'on peut apercevoir, desquelles mutules seront leurs projectures au bon vouloir des architect<e>s. Quant à l'ornement de dessus de le faire ou non, n'est chose d'importance. Même cette invention ne servira seulement à enrichir cheminées, mais aussi pour un huis, ou autre chose s'en peut on servir. Le frontispice se montrera bien à le mettre dessus, quand d'icelle l'on voudra faire quelque huis.

f. 57

[Illustration]

[f. 57v<sup>o</sup>]

En une salle ou grande chambre appartient aussi une cheminée de grande formosité, proportionnée selon le lieu, laquelle doit avoir spacieuse ouverture : pourtant, veut on faire les modillons suffisant à telle saillie, occuperont deux places des côtés : mais à tel sujet j'entends de faire un pilier plat, et devant celui une ronde colonne séparée de l'autre, en sorte qu'entre les deux colonnes reste quelque espace, et en cette manière prêtera aisément et décoration. Et ainsi comme j'ai dit au commencement de ce chapitre, que cette mode corinthe a son origine d'une pucelle, de la même ville de Corinthe : à icelle cause je l'ai ci voulu constituer servant de colonne. La hauteur donc et latitude de l'ouverture située selon la place, sera l'altitude d'icelle divisée en neuf mesures, et l'une d'icelle<s> sera pour le chef de la fille, et le résidu de la figure formée et bandée ainsi comme l'on voit : et de semblable proportion sera la plate colonne ou pilier (ainsi que nommer le voulons) toujours observant la règle prétérite. Sur la colonne met on l'architrave frise et corniche, et la hauteur du tout sera d'une quatrième longueur de colonne, compartie comme de la devant dite règle. Depuis la corniche en sus selon la hauteur du lieu peut on icelle enrichir en cette manière ci démontrée. Et qui suspicionne qu'aucunes fois cette invention ne viendrait à propos pour servir de quelque huis, joignant les colonnes contre le mur, et principalement pour portes ou huis d'un jardin, ou places de triomphes, et telles semblables.

Ci fine l'ordre corinthe, et commence le composite.

f. 58

[Illustration]

Du composite et de ses ornements.  
CHAP. IX.

Nonobstant que Vitruve enseigne être quatre manières de colonnes, à savoir dorique, ionique, corinthe, et thuscane, en donnant quasi de l'architecture les premiers et simples ornements, toutefois j'ai voulu aux quatre prédites, ajouter une (quasi) cinquième mêlée desdites simplicités, comme ému de l'autorité des œuvres romains, quels se voient à l'œil. Et certainement l'architect<sup>e</sup> prudent et inventif appartient être tel que selon l'opportunité, plusieurs fois de la prédite simplese doit faire une entremêlée, considérant la nature et subjection. Et davantage qu'aucunes fois l'architect<sup>e</sup> (au jugement duquel surviendront divers sujets) sera abandonné du tout des conseils et avis de Vitruve, lequel le tout ensemble n'a su comprendre. À l'occasion de quoi l'architect<sup>e</sup> sera contraint mettre la main à son propre avis, pour ce qu'il me semble ledit Vitruve ne toucher de cette composite, appelée des aucuns latine, et des autres italique. De laquelle ordre par aventure les vieux Romains n'ont su surmonter les inventions des grecs inventeurs de la dorique à l'imitation de l'homme, et du ionique à l'exemple matronale, et le corinthe prenant forme de pucelle : firent donc de la ionique et de la corinthe une composition, mettant les volutes du ionique sur l'échine du chapiteau corinthe. Et de cette présente se servaient le plus aux arcs triomphaux qu'en autres choses. Et ceci faisaient ils par très bon avis, pour ce que, eux triomphants de tous les pays desquels était l'origine d'icelles œuvres, pouvaient bien à leurs plaisirs, comme supérieures d'iceux, mêler cette invention : ainsi qu'ils ont fait en la grande fabrique du Colisée en Rome. Posant les trois ordres l'une sur l'autre, comme dorique, ionique et corinthe, ont mis au dessus de toutes cette composite, laquelle d'un chacun est ainsi appelée, combien qu'autant que voir l'on en peut iceux chapiteaux sont quasi corinthes, mais un très beau jugement (à mon avis) fut, qu'en mettant cet ordre en la plus haute partie du Colisée, laquelle s'éloigne fort de la vue des regardants, par ainsi l'on eut aperçu, que s'ils eussent posé dessus icelle colonne, l'architrave frise et corniche du ionique ou corinthe, que telle œuvre vu la grande distance se fut trouvée venant moult pauvrement, mais en posant les mutules en la frise, faisaient l'œuvre riche, et aidaient à supporter la projecture de la couronne : davantage démontrait encore cet autre effet, c'était que l'architrave frise et corniche semblaient être une corniche seule par les modillons mis en la frise, ce qui la faisait représenter de grande altitude observant sa proportion.

La hauteur de cette composite sera avec base et chapiteau de dix parts, la base sera d'une demi-grosueur d'icelle colonne, laquelle on fera corinthe avec les mesures données en icelle : et cette même voit on encore à l'arche de Titus et Vespasien en Rome. La colonne peut on canneler comme celle de ionique, semblablement aucunes fois comme celle de corinthe, selon le bon semblant des architect<sup>e</sup>s. Le chapiteau peut on faire avec la règle corinthienne. Les volutes un petit plus grande<sup>s</sup> que le caulicole corinthe, lequel chapiteau l'on voit à l'arche devant dit, et est ci au côté démontré ; architrave frise et corniche, si elle est lointaine de la vue, l'architrave se fera d'une supérieure grosueur de la colonne. La frise où les mutules sont, sera de la même hauteur. La cimaise des mutules sera de la sixième partie : la projecture desdites mutules soit comme leurs hauteurs. L'altitude de la couronne avec sa cimaise contient autant que l'architrave : et icelle divisée en deux, l'une sera pour la couronne et l'autre la cimaise. La saillie d'icelle sera comme sa hauteur. Et est ceci pour une règle commune, combien qu'en la séquente figure C, l'on voit les membres et mesures de celle qui est au Colisée devant dit. Et vu que cette colonne est la plus délicate de toutes les autres, appartient aussi d'avoir son piédestal plus gracieux et délectable que tous les autres, en suivant la commune règle : la hauteur d'icelui sera d'une double largeur à savoir son plat. Et d'icelle hauteur se feront huit parties égales, l'une desquelles l'on baillera pour la base, et autant pour la cime. Et quant aux particuliers membres, peut on prendre l'exemple ici au côté, lesquels sont ensemble proportionnés après le piédestal du dessus d'arc triomphal. Et par ainsi la colonne étant de dix parties, ledit piédestal contiendra aussi dix parts. Et combien que l'on

fait tous piédestaux en perpendiculaire, toutefois en Athènes une des plus anciennes villes en y a d'aucuns diminués en la partie supérieure, ce que ne veux dépriser.

f. 59

[Illustration]

[f. 59v<sup>o</sup>]

Pour ce que les Antiques ont fait diverses mêlées, ne veux celer des plus connus et mieux entendus, à fin que l'architect<sup>e</sup> puisse choisir lequel lui viendra mieux à propos. Le chapiteau ci-dessous signé par T, est composé du dorique, ionique et corinthe. L'abaque avec la cimaise est dorique : l'échine et les gueules sont ioniques : l'astragale avec les feuillages sont corinthes. Pareillement la base, à cause des deux tores est dorique, mais par les 2 scoties et astragale, et aussi par l'amiable enrichissement se montre corinthe, lesquelles choses sont « in Trestevere » en Rome. Le chapiteau X, et même la base sont de 2 espèces dorique et corinthe. L'abaque du chapiteau (et aussi la base) est dorique ; mais icelle base pour la décoration de l'œuvre se peut nommer corinthe, et semblablement sont les feuilles du chapiteau corinthe. Mais pour ce que l'abaque est carré, et tout le résidu des membres ronds, se fera aux 4 coins dessous roses, ainsi comme l'on voit figuré. Le chapiteau A, avec le cheval monstrueux mis en place de caulicoles peut on appeler composite, et est à la « basilica del foro transitorio ». Les gueules de la colonne sont diverses aux autres, ainsi que là dessous l'on peut voir auprès de A. La base X, est composite, étant en Rome. Le chapiteau B est entièrement corinthe, et est au 3 colonne au côté du Colisée. Le chapiteau C, est composé de ionique et corinthe étant à un arche triomphal en Vérone. Le chapiteau D est au même arche, a d'aucunes plates colonnes. L'abaque base Y, est composite, à cause de l'astragale étant sur le tore supérieur, et est antique en Rome.

[Illustration]

f. 60

[Illustration]

[f. 60v<sup>o</sup>]

De cette composite l'on ne trouve guères d'édifices sinon arches triomphaux, et la plus grand part d'iceux sont faits de pièces prises d'autres édifices ruinées. Néanmoins en ayant de ce donné une règle générale, par ainsi ne ferai de telle espèce aucunes inventions d'édifices, car le prudent et bien avisé architect<sup>e</sup> se pourra selon son opportunité aider des inventions passées, en rechangeant icelles au composite. Mais pour ce que de chacune ordre veux toujours démontrer deux sortes de cheminées, l'une en dedans mur, et l'autre dehors. La présente cheminée, laquelle appartient être totalement en dedans mur, si on la veut mettre en quelque petite place, sa hauteur viendra jusques aux épaules d'un homme, à celle fin que la vue de la personne par le feu ne soit offensée. Et sa largeur sera selon la qualité du lieu : la hauteur jusques au dessous de l'architrave sera divisée en quatre, et l'une d'icelle<sup>s</sup> sera la largeur de l'antipagmente ou pilastre ouvrés en la manière comme le portrait est démontrant. Et en cette composite (à cause qu'elle est plus hardiment faite que les autres) j'ai bien voulu faire ce pilastre fort divers aux autres, prenant toutefois une partie de cette invention d'une chaire laquelle est à Saint Jean de Latran en Rome. L'architrave sera d'une moitié de la largeur dudit pilastre : sa cimaise de la sixième partie : l'abaque se partira en sept, trois donnera on à la première fasce, et les quatre à la seconde. L'astragale se fera d'une demi-partie prise entre les deux fascas. La frise pour ce qu'elle est entretailée, soit faite d'une quatrième partie plus haute que l'architrave : la corniche sera semblable audit architrave et d'icelle en fera on sept parts : les deux donnera on à la cimaise de dessous la couronne, autres deux pour la couronne, et une pour la cimaise d'icelle ; et les deux restantes seront pour la sime. Et la projecture de tout soit comme sa hauteur. Mais s'il advient que le pilastre soit de la sixième partie de sa hauteur et tous les autres membres diminués à l'advenant, par ainsi viendra elle plus délectable, et principalement quand l'œuvre sera de petite forme. Les ornements de dessus la corniche peut on faire ou laisser selon la volonté de l'ouvrier.

f. 61

[Illustration]

[f. 61v<sup>o</sup>]

Autres ornements de cheminées pourrait on faire de cette composite, et en diverses formes, parce qu'elle est plus licencieuse que les autres manières d'édifier. Et pour rechangeement de l'autre formation, pourra l'on faire cette présente avec cette règle. Qu'après être la hauteur de l'architrave comme celle d'un homme de bonne stature, l'on compartira icelle hauteur en huit parties, et l'une sera pour la largeur des modillons ou rolles, ainsi que nommer on les veut, Vitruve les appelle *protirides*. La hauteur des piédestaux soit comme pour soi asseoir. L'ordre de dessus lesdits modillons, laquelle en elle même ne contient aucune mesure ni règle, sera deux parties et demies de la largeur des modillons. Et pour ce (comme j'ai dit) que cette manière va hors de la règle, seront les feuillages et autres membres au plaisir de l'architect<sup>e</sup>. L'on pourrait aussi mettre sur les modillons l'œuvre dorique, ionique, ou aucunes fois la corinthe, conservant les règles données au commencement. Et à celle fin, que la gorge recevant la fumée, puisse avoir bonne ouverture, l'on lui pourra faire cette petite ordre dessus, laquelle vient à lui donner plus gorgiase forme que les accoutumés qui amortissent en pyramide ou pointue.

f. 62

[Illustration]

[f. 62v<sup>o</sup>]

#### DE QUATRE MANIERES DE SYMETRIES.

Grand jugement convient avoir l'architect<sup>e</sup>, pour la diversité des compositions et ornements des édifices, à cause qu'aucunes places en l'architecture sont, auxquelles peuvent quasi être données certaines règles : car ce ne sont nuls accidents qui entretiennent hors de notre opinion. Ains journallement l'on voit en plusieurs colonnes pour les diverses positions se démontrer en elle même diverses mesures, selon le lieu où elles sont posées. Ce rechangeement donne on en l'une des 4 manières, situant la colonne quasi en insule sans aucun accompagnement d'assistance des côtés ou de derrière, laquelle certainement supporte grand poids, et en leurs hauteurs ne excèdent la règle prédite. L'exemple en est à la première colonne A. Mais l'adjoit on contre le mur (toutefois entièrement ronde) duquel elle sera entretenue et aidée, se pourra élever ou élonger plus haute que la prédite d'une grosseur. L'exemple en est à la colonne B. Où tirant icelle seulement 2 tiers hors du mur, pourrait monter encore une grosseur ou plus que l'autre, à cause qu'on en voit de telles en aucuns édifices monter jusques à neuf grosseurs et demie, et principalement au Colisée de Rome en l'ordre dorique, ainsi qu'il est démontré en la colonne C. Mais encore est elle plus assistée quand elle a le pilastre au côté, lequel porte toute la charge, donnant à l'architect<sup>e</sup> commodité à faire la colonne plus tendre, voire si délicate que mieux doit être tenue pour décoration que soutènement. Encore peut on tirer la colonne hors du mur deux tiers, en mettant à chacun côté un demi-pilier, lesquels soutiendront la colonne, en sorte que se pourra élever d'une grosseur. Et en cet endroit l'architrave frise et corniche pourront sortir jusque sur la colonne ronde, et aussi ce icelle fut plate, pour ce que les demi-piliers soutiendront au côté l'architrave, *etc.* Mais sur colonne seule, est vicieux faire telle projecture : car les côtés seraient abandonnés sans aucune assistance, l'exemple voit on en la colonne D. Mais les colonnes ayant à supporter quelque pesanteur sans aucunes aides, et ayant leurs raisonnables entrecolonnes, ne sera licence d'aller hors de la détermination : voire ont elles ordre sur ordre à soutenir, raison sera qu'elles soient de plus grande force, à fin que l'œuvre soit plus durable. Et néanmoins que le piédestal soit grande aide à l'élévation de la colonne, toutefois si elles étaient longues assez, je priserais laisser le piédestal au derrière, et cela au premier ordre. Mais du second et troisième ordre vu la raison des podies, aussi pour l'élévation de la colonne, servent les piédestaux : et ceci ont fait les Romains aux théâtres et amphithéâtres. Et quant aux positions des colonnes sur colonnes sont diverses raisons. La première est que la projecture du piédestal de la colonne surmise, ne sortira que la grosseur de la colonne d'en bas : et cette raison serait la plus raisonnable : mais pour ce que la seconde ordre fort s'amoindrirait de la première, ne serviraient plus nulles ordres dessus icelle, vu la grande diminuation suivante. Autre raison sera et mieux à



propos, que le plat du piédestal doit être du moins en perpendiculaire au tronc de la colonne en bas, et dessus icelui asseoir la colonne diminuée la quarte partie à celle d'en bas, et par ainsi s'accorde cette règle à celle de Vitruve au théâtre. L'exemple est dessus la colonne A. Et se on veut faire la colonne de moindre diminuation, l'on pourra faire la colonne supérieure en l'inférieure partie semblable à la grosseur du dessus, de celle de dessous. Mais à cet endroit viendra le plat du piédestal plus large que le diamètre de la colonne d'en bas : néanmoins celles du Théâtre Marcellus font tel effet. L'exemple voit on sur la colonne B. Et ces 3 raisons sont assez approuvables. Mais les Antiques firent en la grande fabrique du Colisée les colonnes ionique, corinthe et composite, toutes d'une même grosseur, et la dorique sous toutes les autres firent plus grosse environ d'une vingtième part. Et ceci (à mon semblant) faisaient par bon avis : car si les colonnes furent été la quatrième partie diminuées l'une sur l'autre, la dernière se fut démontré<e> en telle grande fabrique, vu la longue distance, par trop petite. Lesquelles voit on maintenant bien correspondants par la hauteur. L'exemple est dessus la colonne C. Et ainsi comme la colonne de dessus D, moindre est que celle de dessous la quatrième partie, pour ce, a on à faire quelque moyenne édifice de trois ordres, je priserais qu'on diminuât chacune ordre la quatrième partie, suivant la doctrine de Vitruve. Mais si la fabrique est de fort grande hauteur, l'on pourra user de l'ordre du Colisée, que l'ordre dorique, ionique et corinthe, soit quasi d'une hauteur, mais l'ordre du dessus accroisse en hauteur environ la cinquième partie. Et ceci est comme j'ai dit, que pour la grande distance de la vue viendra à sembler icelle partie de hauteur égale aux autres ordres. Et combien que la démonstration de ces colonnes ci soient doriques, néanmoins suivent après toutes manières des colonnes.

f. 63

[Illustration]

[f. 63v<sup>o</sup>]

#### DES PIERRES DURES ET CUITES.

Comme ayant traité de tant et diverses ornements de pierres, c'est donc bien raison que je déclare comment on les pourra mettre en œuvre. Et principalement ayant à conjoindre pierres dures avec pierres cuites. Lesquelles choses acquièrent grande diligence et science, pour ce que les pierres cuites étant comme chair en la fabrique, et les pierres naturelles semblables aux os qui la soutiennent. Lesquelles dites deux choses, si ainsi est qu'elles ne soient ensemble bien liées et serrées, par long temps elles défaudront. Le fondement donc assis et situé en la manière comme la place requerra, il est nécessaire, que l'architect<e> ingénieux ait fait préparer à labourer toutes les pierres dures, et aussi les cuites briques même toutes autres matières d'uisables à la fabrique. Et ainsi sur un temps maçonner et allier ensemble les pierres cuites avec les dures. Et icelles pierres dures conviendra entrer au mur aussi avant, que si n'y venait point de mortier à l'entour, qu'on puisse juger se pouvoir tenir seule ferme audit mur. Ce faisant l'œuvre parviendra à longue durée. L'exemple de ce voit on ci de côté en la figure A. Et illec démontrant comment l'en pourra faire les podies sans nuls soucis. Si l'on a piédestaux avec colonnes à poser dessus, là où pierres dures et molles ensemble viennent, et qu'elles ne soient fort bien ensemble conjointes, ainsi qu'en la figure B l'on peut apercevoir, tels ouvrages ne seront de longue durée. Et si les colonnes sont de plusieurs pièces, aucunes d'icelles à savoir les plus petites, sera bon qu'elles entrent parfond en dedans mur, pour assurément soutenir les autres. Mais si icelles colonnes sont d'une pièce, désirent être pour le moins la tierce partie emmurées, excepté les bases et chapiteaux, qui entreront beaucoup plus dedans ledit mur. Et surtout quant aux corniches et couronnes saillantes fortes hors mur, conviendra que la pierre non ouvrée, qui entre dedans ledit mur, soit de tel contrepoids qu'elle emporte les saillies d'icelle corniche, à celle fin que d'elles mêmes se supportent. Mais si par faute ou grande dépense de pierres ou marbres, l'on voudra toutefois revêtir quelque face ou étage, sera donc nécessaire que l'architect<e> avant qu'il commence hors terre à maçonner, ait fait préparation tant des pierres dures comme de toutes autres matières à ce nécessaires. Et ainsi maçonnant et serrant lesdites pierres dures avec pierres cuites, je dis qu'il

conviendra à d'aucunes pièces entrer si avant au mur, qu'elles puissent soutenir les autres pièces, par force de conjonction, ainsi que voir pouvez en la figure C. A celle fin que par longue durée de temps ne se divertissent l'une de l'autre. Mais à l'intention que le mur desdites pierres cuites ne s'enfonce, et en enfonçant briserait les pierres dures qui sont tendres de corpulence, par la charge de dessus, serait chose convenable d'avoir bonnes pierres cuites, bien cantonnées, bon mortier trempé, et entre les pierres peu dudit mortier, et fort bien jointue l'une sur l'autre. Et dessus toutes choses ne veulent tels ouvrages être faits par violence, ni aussi en hâte pacquer l'un des poids sur l'autre, mais les laissera on reposer de pierre sur pierre : car si on les veut hâtivement maçonner et poser au dessus grande pesanteur, par ainsi sera certain, que le mur quelque peu effondrera, et les pierres (n'ayant puissance de régir la pesanteur) conviendront rompre. Ains est il fait avec le temps, toutes choses demeureront en leurs états. Néanmoins je priserais toujours plus les ouvrages, entièrement liées en dedans mur, que les adjonctions ou vêtements d'iceux, et principalement aux murs de dehors n'appartient point à mon avis de les faire. Pour ce qu'en iceux édifices en tant petit nombre qu'ils soient été faits des antiques, couverts de marbre et autres pierres fines, se voient maintenant sans écorce, là où les masses seulement des pierres cuites sont demeurées. Mais les édifices qui avec les pierres dures et cuites sont ensemble conjoint liées, voit on aujourd'hui en leurs statues. Nonobstant veut on faire œuvre de cette simplicité, me semble ceci la plus certaine voie. Combien qu'aucuns architect<e>s en diverses places d'Italie ont fait aucuns fabriques de simples murs, laissant en iceux la place des pierres dures. Et un temps après ont posé dedans les ornements, toutefois à cause que telles choses ne sont bien liées en dedans mur, mais quasi attaché<es>, se voit on en plusieurs lieux des pièces tombées et journallement décliner en ruines.

f. 64

[Illustration]

[f. 64v<sup>o</sup>]

## Des portes ou huis de bois ou métal.

### CHAP. X.

Selon mon avis, j'ai assez compétemment traité des ornements d'une chacune manière d'édifices touchant aux pierres. Maintenant traiterai je des portes ou huis qui fermeront lesdites édifices soient de bois ou de métal, et démontrerai d'iceux aucunes figures. Des pendants ou charnières ne parlerai plus avant, car en tout le monde l'on en a connaissance. Néanmoins lesdites charnières desquelles les Antiques usaient, ainsi qu'en la figure A, est démontré, donnaient à l'édifice moindre charge, et étaient fort aisibles à ouvrir et à serrer, plus que ceux qui se usent par tous les pays selon la figure B. Mais si ces huis ici sont de bois ou de métal, leurs ornements se feront en telle manière qu'autant que les ornements des pierres seront de grande fortitude, les ornements des portes ou huis suivront après, à celle fin qu'ils se ressemblent. E<t> le contraire, est l'ornement délicat, par ainsi fera on l'huis soit de bois ou de cuivre, icelui ressemblant. Laquelle élection sera au vouloir et plaisir des architect<e>s. Et pour donner aucunes déclarations de tels ornements, vous verrez ci de côté cinq manières d'iceux, desquels la plus grand part sont pris hors des antiques.

[Illustration]

f. 65

[Illustration]

[f. 65v<sup>o</sup>]

### DES RAMES AUX HUIS, ET DE LEURS ASSEMBLAGES.

Pour ce que les portes, huis, ou feuilletts (ainsi que nommer les voulons) ne sont toujours faites d'une pièce, et qu'à celles de telle sorte n'appartiennent nuls bois ne fers, mais faire l'on peut les charnières et pendants de la même pièce. Ceux qui se font de bois, et après couverts de cuivre d'une raisonnable épaisseur, si elles sont de tables jointes l'une à l'autre, combien qu'elles

soient bien collées, et avec chevilles ou griffes soient bien gardées, néanmoins c'est toujours la nature du bois de soi retirer et de croître, selon que le temps est sèche ou moite. Veut on donc faire de tels huis couverts de fer, de cuivre, ou d'autres métaux, la plus assurée voie aperçoit on en la figure A et B. Car les bois ne croissent, et ne se retirent jamais en la longueur, mais demeurent toujours en leurs états : desquels bois, la formosité ou délicateté sera au vouloir de l'architect<sup>e</sup>, selon la pesanteur qu'iceux auront à porter. Pareillement peut on aussi remplir les espaces du même bois. Et pour ce que tous les huis antiques en général sont de forme carrée, excepté ceux des portes d'une ville ou arche triomphal, lesquels sont voûtés : néanmoins en notre temps fait on beaucoup des huis voûtés par aventure pour plus grande force, et qu'aussi à d'aucuns édifices viennent très bien à propos. Et d'iceux pour le moins ai voulu démontrer une invention, pour ce qu'en vérité l'on ne peut toujours le tout comprendre. Car à l'architect<sup>e</sup> en aucuns temps surviennent tels accidents qu'alors il commence à ordonner.

f. 66

[Illustration]

[f. 66v°]

Des ornements des peintures par dehors et par dedans des édifices.

CHAP. XI.

À celle fin, que ne laisse aucunes sortes d'ornements, desquelles je ne traite quelque règle, tant des peintures comme des autres choses. Pour ce je dis qu'à l'architect<sup>e</sup> n'appartient prendre soin seulement des ornements des pierres ou marbres, mais aussi de l'œuvre du pinceau, pour décorer et enrichir les murs. Et lui est convenable d'icelles donner l'ordonnance, comme patron de tous ceux qui seront mis en œuvre de la fabrique. Et cela pour ce que d'aucuns peintres ont été vaillants assez quant à la pratique : mais <au> reste de si peu d'entendement, qu'iceux voulant démontrer leurs maniements des couleurs, ont aucunes fois séparé et gâté quelque ordre, parce qu'ils n'ont eu la considération de poser leurs peintures une chacune selon leurs appartenances. À cette cause ayant à décorer ou enrichir aucunes faces d'édifices avec le pinceau, il est certain qu'elle n'appartient avoir ouverture, en laquelle fainde (*sic*) être ciel ou paysage, car icelles corrompent l'édifice. Et d'une chose qui est formoseuse et solide, la transforment en une transpersation non forte semblable à une ruinée ou imparfaite édifice.

Pareillement n'y appartiennent nuls personnages ni animaux colorés, si ce n'était que l'on ingéniait aucunes fenêtres ou huis auxquels viendraient figures. Nonobstant si l'hôte de la maison ou le peintre désirent couleurs, à celle fin qu'on ne brise ou gâte l'œuvre, l'on pourra controuver quelque linge l'attachant au mur, et en iceux peindre ce qui leur plaira. Mêmement l'on peut selon l'usance des triomphes, pendre aux murs festons faits de feuilles, fruits, et de fleurs. Semblablement, écus ou targes et trophées, et telles semblables choses, qui sont remuantes ou mobiles. Mais si l'on veut d'un entendement ferme peindre les murs, on les peut finger de marbre, ou autre pierre, y entretailant dedans icelle ce que l'on voudra. De métal peut on aussi enrichir aucuns nichets de figures, par ainsi demeurera l'œuvre stable, et deheu (*sic*) d'honneur de tous ceux connaissant les vraies entre les fausses. Sur quoi de notre auteur sont ici allégués beaucoup d'ouvriers excellents (lesquels pour la brièveté, je outrepasse) qui n'ont usé aux édifices sinon de couleurs blanches et noires, et néanmoins de telle gaillardise et valeur, qu'elles ont rendue à tous ingénieux et spéculatifs la vue de grande admiration. L'on peut aussi à l'entour des murs d'une galerie circuyant les jardins, avec bonnes raisons enrichir de quelque ouverture, et de couleurs y faire paysages, airs, maisons, figures, animaux, ou ce que bon semblera. Pareillement si l'on a chambres, salles, ou autres places par terre, à décorer au dedans, en cet endroit est au peintre licence de pouvoir sur les murs ou parois en manière d'architecture peindre aucunes ouvertures, et de voir outre selon que la place est. Car au dessus de la vue ne fait on sinon aer, ou voussure, hautes montagnes, et de voir le pignon ou dessus des habitations. Assied on aussi quelques figures au dessus de la vue, il convient les voir de dessous, et non point le dessus du plan où elles sont situées. Et si le peintre veut aucunes fois par l'art de perspective faire sembler

une salle ou autres éloignées stanties (*sic*), il pourra faire à l'encontre de l'entrée par aucunes ordres d'architecture icelle sembler être lointaine, plus qu'en effet elle ne sera. Et ce fit Baltazar [Baldassare Peruzzi] (aussi docte en cet art, que nuls autres de notre temps) ornant une salle de Augustin Guise [Agostino Chigi] marchand de Rome, feignit par cette science aucunes colonnes et autres architectures venant à propos, en telle manière que le grand Pierre Arétin, aussi judicieux à la peinture comme en la poésie, eut dit, ne être en dedans icelle maison plus parfaite peinture qu'icelle : combien que là aussi est de l'œuvre de la main de Raphaël d'Urbain. Quand donc les murs seront ornés, veut on alors enrichir les voussures, on ensuivra les vestiges des antiques, en faisant choses appelées grotesques, lesquelles, vu qu'on les peut faire à plaisir, y viennent bien dedans, comme sont feuilles, fleurs, animaux, oiseaux

f. 67

et autres diverses fantaisies. L'on fait aussi aucuns linges ou drapeaux, tenus de figures, ou à quelques autres choses attachés. Auxquels sans nulle répréhension, faire l'on peut ce qu'on voudra. Mais s'il vient au plaisir du peintre de faire en ladite voussure quelque figure comme vivante, convient qu'il soit bien entendu et fort exercité en la perspective, et judicieux à choisir choses venantes à propos de la place, et plutôt choses célestes volantes que terriennes, les faisant de tel artifice qu'il sache faire ses figures raccourcir de telle sorte (nonobstant qu'elles soient monstrueuses) que, étant arrière en sa droiturière distance, semblent être vifs. Et combien que ceci soit à Lorette, Mantoue, et en plusieurs places d'Italie de plusieurs ouvriers bien fait, toutefois ont les peintres très entendu en notre temps fui et évité tels raccourcissements. Pour ce que véritablement n'est si gracieux ni délectable à la vue de l'homme. Pourtant Raphaël d'Urbain, lequel toujours appellerai Divin, car son pareil en cette endroit (du surplus je me tais) n'a point eu, comme l'on juge de lui : quand il voulut enrichir ou décorer la galerie dudit Augustin Guise [Agostino Chigi], se feindit autant que possible fut (*sic*) les raccourcissements. Car quand il parvint au dessus de la voussure, et qu'en icelle il voulut faire le convive des dieux, choses célestes et à propos de la voussure, en tirant hors la rudesse des raccourcissements, feignit un linge de couleurs célestes attaché aux festons, comme choses mouvantes, et fit en icelui ledit convive tant artificiellement et décorablement, qu'on pourrait réputer ladite galerie plus pour appareillement de quelque triomphe, que pour peinture perpétuelle faite contre le mur. Par ainsi donc l'architecte lequel sans la perspective ne peut et ne doit être, ne souffrira, comme supérieur des ouvriers qui en la fabrique besogent, quelque chose être faite sans son conseil et jugement.

## Des travures ou planchers plats, et de leurs ornements.

### CHAP. XII.

Combien qu'en nos Pays Bas l'on n'use d'enrichir ou décorer les voussures d'œuvre de bois, nonobstant une maison par dehors entièrement faite selon la vieille manière, serait chose malséante, que les voussures seulement n'accorderaient, mais aussi, couches, bancs, *etc.* Et que plus est, je dirais que le dedans d'une chacune étage devrait être étoffé à l'equipollent de l'ordre qui par dehors se démontre. Je dis donc, si le ciel ou plancher, est de grande hauteur, que les divisions appartiennent d'être hardies, larges d'espaces, et de bonne saillie : et les veut on orner de peintures, convient icelles être aussi solide, et formoseuse, conformant à la grandeur et éloignement. Doivent aussi être faites de blanc et de noir, et au milieu des champagnes met on une rose dorée. Mais si on y veut user d'aucunes couleurs, on fera le champ d'azur comme traspéré. Et seront lesdites roses liées et ceintes d'aucuns feuillages ou grotesques, à celle fin, qu'elles ne semblent pendantes en l'air. Et que les corniches qui environnent les carrés et autres champs, soient toujours bien dorées, ou de la même couleur étoffées. Ains s'il survient par aucun accident, que le plancher soit de petite hauteur, l'on fera l'œuvre tant plus petite et délicate, pareillement les peintures. Et par ainsi est bon à entendre, en mettant ci ensuivant deux figures, lesquelles toutefois sont une, l'une de bois nu, et l'autre étoffée, ainsi que ci-après le dis. Et cet ordre ai je tenu au ciel de la grande librairie au palais de Venise, au temps du prince Andrea

Grit<t>i, pour ce que cestui ciel plus bas était que son appartenance, selon la longueur et largeur de la salle. Par quoi je la fis de tant plus délicate œuvre pour la raison dessus dite.

[f. 67v°

Légende :] « L'ŒUVRE DE BOIS ÉTANT EN LA LIBRAIRIE SUSDITE ».

[Illustration]

f. 68

[Légende :] « Voici l'ordonnance de l'étoffage de la même ».

[Illustration]

[f. 68v°

Légende :] « UNE AUTRE MANIERE DE PLANCHERS ».

[Illustration]

f. 69

[Illustration]

[f. 69v°

Légende :] « Les jardins sont ornements des fabriques, à quoi servent ces 4 figures ».

[Illustration]

f. 70

[Illustration]

[f. 70v°

Illustration]

f. 71

[Illustration]

Et pour la fin parle notre auteur des armes, c'est à savoir, comment et en quelle manière icelles l'on pourra ordonner, colorer, et poser, selon l'état, maniement, et nature : par ainsi qu'on pourra apercevoir en icelles, de quelle descente ou d'où peuvent être venu<e>s. Car (comme il dit) nous voyons les Antiques avoir figuré les princes en leurs majestés, les évêques en pontificat, les capitaines armés : et ainsi un chacun au même habit comme lui sera convenient. Conséquemment il désire avoir mis les armes au devant des édifices ordonnées et colorées d'animaux, d'oiseaux *etc.*, d'or, d'argent, céleste, terrienne, fumeuse ou couleur noire : mais jamais métal sur métal, ne couleur sur couleur. Mais à cause que les architect<e>s des pays de par deçà ne sont accoutumés ordonner aucunes armes à leurs bons semblants, nous passerons outre, et en la place d'icelles poser figures de lettres, desquelles à l'architect<e> surviennent souventes fois à tailler, ou en autre manière asseoir, comme sus portes, huis, frises, et autres tablettes, pour aucuns noms, titres, devises, ou autres enseignements mettre dedans icelles, à la volonté du patron de l'édifice, ou pour prendre connaissance de palais, et autres certaines places ordonnées. L'architect<e> donc n'ayant connaissance de bonnes lettres, est contraint à chercher de près et de loin quelqu'un, lui voulant écrire les susdites lettres. Et combien que les ait par figure, toutefois par faute de n'entendre leurs droiturières proportions, les fait corrompues, à déshonneur de l'œuvre et de ceux qui lesdites lettres ont portrait et désigné. Pourtant si elles sont par Lucas Patiolus [Luca Pacioli], Geoffroy Tory, et Albert Dürer figurées, lesquelles également ne se concordent : néanmoins j'ai bien voulu démontrer les autres pour une commune règle, ensuivant notre auteur lequel (en laissant au derrière toutes superstitions) ait d'une mesure conjoint et assemblé les colonnes et piédestaux : et par l'autorité duquel quasi je voudrais dire, qu'icelles lettres ne doivent être faites plus ne moins hautes, que la conséquente de chacun ordre de colonnes. Mais pour démontrer par description la symétrie, à celle fin de non trop m'avancer, veux ensuivre Vitruve là où il dit, que la colonne ionique étant de neuf parties en hauteur, et aussi que par la démonstration de divers auteurs, ont été trouvées ces présentes formes de lettres au pays ionique, par quoi les laisse aussi de neuf mesures. Et si on les voulait faire selon le corinthe ou composite, de dix plus ou moins parties, ne duiraient point mal. Car ainsi comme la corinthe est la plupart usée pour sa gorgiasse et délicate forme, se font aussi cesdites lettres le plus souvent de dix mesures. Mais sont elles faites auprès la dorique et thuscane de sept ou huit divisions, pour

la devant dite raison ne me semblerait à mépriser, considérant la matérialité de l'œuvre. Pareillement, selon la doctrine de Vitruve, se pourront rechanger les symétries, ainsi que devant suffisamment est mentionné : car par aucunes causes semblent être trop matérielles et délicates voire toutes fausses qu'en effet ne sont. Pour icelles donc aisément former, se fera premièrement un carré parfait en partissant icelui selon la grosseur des lettres. Mais si elles sont de huit, neuf ou dix compartiments, plus ou moins, par ainsi sera toujours le plus délié trait d'une troisième partie de la grosseur et le trait des travers de la moitié d'icelle. Les saillies ou bouts auront pour le moins autant de projecture comme la grosseur des dessus dites, tirées au compas. Mais de combien qu'icelles entrent et sortent dudit carré, et en quel lieu l'on pourra asseoir le compas à tirer un rond, voit on aux figures. O peut on mettre sur la mesure du Q. La queue de Q s'étendra d'un carré et demi, et effond (*sic*) d'un demi-carré : aucuns sont quelque peu plus courts. Je ne veux soutenir icelles lettres être les meilleures, mais un chacun prenne celles à son plaisir.

[f. 71v<sup>o</sup>]

III A B C D E F G H I K L

f. 72

M N O P Q R S T V X Y Z

Fin d<u> IV<sup>e</sup> livre d'architect. Sebastien Serlii (*sic*), translaté et imprimé en Anvers par Pierre van Aelst.